

# RAPPORT DE GESTION 2024

# Contenu

|                                                                               |           |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Executive Summary</b>                                                      | <b>3</b>  |
| <b>1 La PHBern dans son ensemble</b>                                          | <b>4</b>  |
| 1.1 Nouveau lieu de formation Fab2                                            | 4         |
| 1.2 Réaccréditation institutionnelle                                          | 4         |
| 1.3 Pénurie de personnel enseignant                                           | 5         |
| 1.4 Ressources humaines et financières                                        | 6         |
| <b>2 Points forts sélectionnés</b>                                            | <b>8</b>  |
| 2.1 Formations de base                                                        | 8         |
| 2.2 Formations continues et prestations de services                           | 8         |
| 2.3 Recherche, développement et évaluation                                    | 9         |
| <b>3 Faits et chiffres</b>                                                    | <b>10</b> |
| 3.1 Étudiantes/étudiants                                                      | 11        |
| 3.2 Formation continue et prestations de services                             | 14        |
| 3.3 Collaborateurs et collaboratrices                                         | 15        |
| 3.4 Coûts de formation par étudiants et étudiantes par équivalent temps plein | 16        |
| 3.5 Organes                                                                   | 17        |
| <b>4 Comptes annuels 2024</b>                                                 | <b>19</b> |
| 4.1 Compte de résultat                                                        | 19        |
| 4.2 Bilan                                                                     | 20        |
| 4.3 Tableau de flux de trésorerie                                             | 21        |
| 4.4 Tableau de variation des fonds propres au 31.12.2024                      | 22        |
| <b>5 Annexe aux comptes annuels 2024</b>                                      | <b>23</b> |
| 5.1 Informations générales                                                    | 23        |
| 5.2 Postes de produits de la PHBern                                           | 26        |
| 5.3 Collaborateurs et collaboratrices                                         | 27        |
| 5.4 Autres charges d'exploitation                                             | 30        |
| 5.5 Actifs et passifs                                                         | 30        |
| 5.6 Résultat financier                                                        | 42        |
| 5.7 Autres publications                                                       | 42        |
| 5.8 Transactions avec des parties liées                                       | 43        |
| 5.9 Subventions publiques                                                     | 47        |
| 5.10 Réalisation d'une évaluation des risques                                 | 48        |
| 5.11 Événements postérieurs à la date de clôture du bilan                     | 48        |
| <b>6 Rapport de l'organe de révision</b>                                      | <b>49</b> |

## Executive Summary

En 2024, la PHBern a encore renforcé sa solide position d'établissement de formation. Le nombre d'étudiants et étudiantes au semestre d'automne se maintient au niveau élevé de ces dernières années (3'169). Le pourcentage encore important d'étudiants et étudiantes extra-cantonaux, de 36,3 %, convient d'être mentionné. À l'instar des offres de formation de base et de formation continue, les activités de recherche ont connu une évolution positive. 766 enseignants et enseignantes ont été diplômés sur la période 2023/2024 et les moyens acquis par l'Institut de recherche, développement et évaluation se sont montés à CHF 1,388 mio.

L'inauguration du nouveau lieu de formation à la Fabrikstrasse 2 a marqué une étape importante. Au terme d'une rénovation complète, la PHBern dispose à présent d'un environnement de travail, de formation et d'enseignement innovant et tourné vers l'avenir. Ces locaux permettent de réagir en souplesse aux changements du système de formation et de préparer les étudiants et étudiantes de façon ciblée à la mutation qui s'opère dans le domaine scolaire.

Autre événement majeur de la période sous revue: la réaccréditation sans conditions de la PHBern par le Conseil d'accréditation. Les experts et expertes ont notamment souligné le haut niveau d'exigences, la gestion des processus bien ancrée et la politique de la relève durable au sein de la PHBern. Celle-ci a ainsi été réaccréditée pour les années 2024 à 2031.

46 projets de recherche et de développement ont été menés à la PHBern au cours de l'année civile 2024, dont 15 en coopération avec d'autres institutions. Encourageant par ailleurs le libre accès aux publications scientifiques, la PHBern a mis en place son propre dépôt de données Open Access dans le but d'assurer l'accès à ses recherches.

La pénurie de personnel enseignant et de main-d'œuvre qualifiée reste un défi de taille. Avec ses nouveaux plans d'études et ses offres de formations continues flexibles, la PHBern propose des solutions ciblées visant à étoffer l'offre du système de formation. Quelque 1'500 étudiants et étudiantes enseignent actuellement dans des écoles. L'exécution parallèle des études et de l'enseignement scolaire crée toutefois de nouveaux défis. Du fait de l'allongement des études et de la diminution de l'intensité qui en résulte, un recul des contributions AHES, qui se basent sur les crédits ECTS obtenus, peut être observé. Les moyens financiers à disposition sont donc en diminution. Par ailleurs, du fait de la planification des semestres à court terme, certains des cours proposés ne font pas le plein, ce qui complique la planification des ressources humaines de la PHBern.

Les défis financiers de la PHBern se sont clairement fait sentir en 2024. Les comptes annuels clôtureront sur une perte de CHF 6,053 mio. Soucieuse d'assurer ses liquidités, la PHBern a contracté fin 2024 un prêt à court terme auprès de la trésorerie. La situation financière ne devrait guère s'améliorer dans les années à venir en l'absence de corrections supplémentaires du financement. Les comptes prévisionnels pour les années 2025 à 2028 prévoient des pertes totales de CHF 25,1 mio. La PHBern se trouve face au défi de surmonter l'augmentation des coûts et l'accroissement des pertes, qui conduisent à une nette progression des fonds propres négatifs. Les coûts croissants par étudiants et étudiantes par équivalent temps plein, la baisse des contributions AHES, les mesures salariales pas indemnisées totalement mais obligatoires et les coûts informatiques en hausse ne font qu'aggraver la situation.

Malgré ces difficultés financières, la PHBern conserve son orientation sur les besoins du champ professionnel et du canton et continue de développer ses offres. De nouveaux plans d'études mettant l'accent sur l'hétérogénéité et l'inclusion, tout comme l'individualisation et la flexibilisation, ont été mis en place dans les formations de base. La filière d'études de degré primaire sans diplôme d'enseignement reconnu par la CDIP a été légèrement adaptée de sorte à offrir un passage encore plus aisé au cursus de bachelor régulier. Les offres de formation continue de la PHBern connaissent également un succès grandissant, en particulier dans le domaine de l'enseignement spécialisé et des offres destinées aux personnes sans formation pédagogique adéquate.

## 1 La PHBern dans son ensemble

En 2024, le nombre d'étudiants et étudiantes de la PHBern reste dans la lignée des précédentes années record. Avec 3'169 étudiants et étudiantes au semestre d'automne 2024, le niveau élevé de l'année précédente (3'207) est presque atteint. La part d'étudiants et étudiantes extra-cantonaux<sup>1</sup> se maintient elle aussi à un très haut niveau, avec 36,3 % resp. 1'088 étudiants et étudiantes.

Durant la période du 1<sup>er</sup> août 2023 au 31 juillet 2024, 766 diplômes ont été délivrés et 28'663 heures de cours et de conseil ont été dispensées. Ces deux chiffres sont en légère augmentation par rapport à la même période de l'année précédente. Au cours de l'année civile 2024, les contributions à des projets, les fonds de tiers et les produits de prestations de services acquis par l'Institut de recherche, développement et évaluation se sont élevés à CHF 1,388 mio.

205 personnes se sont inscrites à l'examen complémentaire en 2024, et 61 % d'entre elles l'ont réussi. Le taux de réussite de 70 % des participants et participantes au cours préparatoire est nettement supérieur à celui des personnes n'ayant pas suivi ce cours (44 %).

### 1.1 Nouveau lieu de formation Fab2

En 2021, le Parlement cantonal a décidé à l'unanimité d'acheter pour la PHBern l'ancien bâtiment administratif vonRoll situé Fabrikstrasse 2. Au terme d'un an et demi de travaux, les locaux sont entièrement rénovés depuis le début du semestre d'automne 2024. Les scénarios d'exploitation ont été élaborés avec le concours des enseignants et enseignantes ainsi que des étudiants et étudiantes de la PHBern.

Pour la PHBern, le [lieu de formation de la Fabrikstrasse 2](#) constitue un environnement de travail, de formation et d'enseignement innovant et orienté vers l'avenir. Les filières d'études nouvellement conçues et mises en place sont ainsi dotées d'un espace pour un cadre individualisé, flexibilisé et numérisé en matière didactique. Ce nouveau lieu de formation se trouve au premier étage du bâtiment. Il se compose d'une grande salle ouverte pouvant accueillir jusqu'à 110 personnes et particulièrement adaptée aux opportunités d'apprentissage et aux événements axés sur la collaboration. À cela viennent s'ajouter quatre petites salles pouvant accueillir jusqu'à dix personnes chacune et dédiées aux entretiens entre enseignants/enseignantes et étudiants/étudiantes ainsi qu'aux travaux de groupes. Une petite estrade permet également de simuler des situations d'entretien scolaire.

L'école est en pleine mutation, tant du point de vue des structures et de l'espace que des formes d'apprentissage. La PHBern ne fait pas exception à cette évolution. Le nouveau lieu de formation permettra aux étudiants et étudiantes de se préparer à la mutation qui s'opère à l'école et d'y prendre part avec succès.

### 1.2 Réaccréditation institutionnelle

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) en 2015, les hautes écoles suisses ont l'obligation de se soumettre à une accréditation institutionnelle. Celle de la PHBern arrivant à expiration le 28 septembre 2024, notre école était tenue de se faire réaccréditer institutionnellement pour conserver sa dénomination de «haute école pédagogique».

Fin février 2024, des experts et expertes de Suisse et d'Autriche ont mené des entretiens avec une quarantaine de membres de la PHBern. Ces entretiens reposaient sur le rapport d'autoévaluation remis par cette dernière en décembre 2023.

Les déclarations suivantes sont reprises mot pour mot du [Rapport d'experts et d'expertes](#) à l'attention de la PHBern:

- «Les experts et expertes constatent également qu'il existe au sein de la PHBern un solide engagement en faveur de la qualité et un lien étroit avec la haute école et surtout avec les instituts.»

---

<sup>1</sup> Ne sont pas inclus dans les extra-cantonaux les 161 étudiants et étudiantes du centre de didactique des disciplines, qui sont immatriculés auprès d'une haute école de coopération.

- «Les experts et expertes attestent que la PHBern dispose d'une gestion des processus bien développée et établie de longue date, adaptée à la nature et aux caractéristiques spécifiques d'une haute école pédagogique et à même de soutenir la PHBern dans l'accomplissement de ses nombreux mandats de prestations.»
- «Les experts et expertes concluent leur analyse en indiquant que la PHBern possède une structure de gouvernance claire et normalisée par les lois et règlements.»
- «Lors des entretiens menés durant la visite à la PHBern, les experts et expertes ont rencontré des personnes extrêmement engagées, bien qualifiées et très investies vis-à-vis de la haute école.»
- «Les experts et expertes constatent que la PHBern pratique une politique de la relève durable, qu'elle veille à la promotion de la santé et à la prévention, qu'elle utilise efficacement les fonds publics ou que l'enseignement supérieur et le Facility Management sont bien organisés.»

Les experts et expertes ont demandé au Conseil d'accréditation de réaccréditer la PHBern sans conditions. Le Conseil d'accréditation a suivi leur demande et réaccrédité la PHBern sans conditions pour la période 2024 à 2031. La PHBern considère que les retours extrêmement positifs des experts et expertes sont le fruit du développement continu et ciblé qu'elle a entrepris, tant au niveau de son offre que de sa gestion des processus, mais aussi en raison d'une collaboration productive avec les organes de direction.

### 1.3 Pénurie de personnel enseignant

La pénurie de personnel enseignant et de main-d'œuvre qualifiée dans le domaine de la pédagogie spécialisée a perduré durant l'année sous revue. La PHBern soutient le champ professionnel de l'école pour lutter contre cette crise et propose de nombreuses offres de soutien et de possibilités de formation initiale et continue pour le personnel enseignant et les auxiliaires de classe.

Avec les plans d'études encore plus fortement individualisés et flexibles de la PHBern, les étudiants et étudiantes peuvent occuper un poste temporaire ou fixe dans une école en cours de formation. Celles et ceux qui travaillent se voient proposer des solutions individuelles leur permettant de concilier études et emploi. Près de 1'500 étudiants et étudiantes sont concernés actuellement. Si cet emploi permet de lutter contre la pénurie de personnel enseignant, il est également synonyme de défis pour la PHBern. Pour les étudiants et étudiantes, mener de front études et travail auprès d'une école se traduit souvent par un allongement des cursus. Ce dernier et la diminution de l'intensité des études qui en résulte engendrent notamment un recul des contributions AHES, qui se basent sur les crédits ECTS obtenus. Les moyens financiers à disposition sont donc inférieurs. Par ailleurs, du fait de la planification des semestres à court terme, certains des cours proposés ne font pas le plein, ce qui complique la planification des ressources humaines et augmente les coûts par étudiants et étudiantes par équivalent temps plein.

Les personnes assurant des cours sans formation pédagogique adéquate, en particulier, ont besoin d'un soutien impliquant une charge plus importante des directions d'écoles et des membres du corps enseignant. La PHBern relève une partie de ce défi au moyen du Camp d'été. Les participants et participantes au Camp d'été de deux semaines acquièrent des connaissances de base sur le système éducatif et se penchent sur les tâches du personnel enseignant. Par ailleurs, ils se familiarisent à leurs premiers thèmes didactiques et sont aidés dans la planification de l'année scolaire et la préparation de l'enseignement. Le cours ne représente toutefois qu'une première étape dans le champ professionnel de l'école et ne saurait remplacer une formation approfondie.

Depuis le printemps 2024, la PHBern propose un CAS «Enseigner avec un diplôme d'enseignement étranger» (cf. [ici](#)). Cette filière de formation continue permet aux enseignants et enseignantes déjà formés et titulaires d'un diplôme d'enseignement étranger d'acquérir des connaissances de base sur le système éducatif et scolaire suisse et d'accéder ainsi au système.

Pour permettre à l'ensemble des élèves de bénéficier à nouveau rapidement d'un enseignement de qualité, la PHBern considère qu'il est indispensable d'encourager les écoles à élaborer et mettre en place à court terme des modèles alternatifs à même d'assurer qu'un maximum d'élèves puissent profiter de l'expertise du personnel enseignant formé – et de veiller à ce que les personnes ne disposant pas de formation pédagogique adéquate soient majoritairement chargées de tâches d'encadrement.

À moyen terme, il s'agira de déterminer comment les enseignants et enseignantes non formés peuvent être invités à suivre la formation nécessaire ou à s'orienter vers une autre activité professionnelle. La PHBern s'efforce également de mettre au point des solutions praticables qui tiennent compte des besoins du champ professionnel et du canton. Cette démarche ne peut se faire que main dans la main avec le canton, les associations professionnelles, les inspections scolaires, les directions d'écoles et les parents. Dans ce cadre, la PHBern s'engage notamment dans la taskforce Pénurie de personnel enseignant et dans le groupe d'experts et expertes correspondant.

## 1.4 Ressources humaines et financières

Les comptes annuels 2024 de la PHBern clôturent sur une perte de CHF 6,053 mio., contre une perte de CHF 1,292 mio. l'année précédente. Pour exécuter son mandat de prestations, la PHBern a reçu, conformément à l'ACE 1389/2023 du 13 décembre 2023, CHF 67,050 mio. au cours de l'année de référence, dont CHF 1,5 mio. ont été directement versés à l'association BeLEARN en tant qu'institution hôte. La contribution réelle de l'État effectivement imputable à la PHBern s'élève donc à CHF 65,550 mio. Comparé à l'année précédente, la contribution cantonale a été augmentée de 1 % conformément à la directive. La Direction de l'instruction publique et de la culture (DIPC) ayant acquis des prestations supplémentaires auprès de la PHBern, les produits perçus de la DIPC se montent au total à CHF 68,447 mio. (contre CHF 67,038 mio. l'année précédente).

Les principaux défis financiers actuels et futurs de la PHBern sont les suivants:

- Coûts croissants par étudiants et étudiantes par équivalent temps plein: la PHBern s'efforce de proposer aux étudiants et étudiantes une flexibilité maximum ainsi qu'une offre vaste, de sorte que ceux-ci puissent enseigner et lutter ainsi contre la pénurie de personnel enseignant. Du fait de la planification des semestres à court terme, certains des cours proposés ne font pas le plein, ce qui complique la planification des ressources humaines à la PHBern et augmente les coûts par étudiants et étudiantes par équivalent temps plein.
- Recul des contributions AHES: en raison de la moindre intensité des études et de l'allongement correspondant de celles-ci face au nombre accru d'étudiants et étudiantes reprenant des postes vacants dans des écoles, les contributions AHES sont en baisse.
- Mesures salariales non indemnisées: les contributions dans les deux mandats de prestations confiés à la PHBern ne sont pas indexées sur les salaires, alors que les montants sont principalement utilisés pour ceux-ci. Le delta entre la subvention cantonale annuelle et l'augmentation de salaire décidée par le Conseil-exécutif se monte à CHF 2,1 mio. durant l'année 2024 sous revue.
- Allongement de la durée des études: le modèle de financement ne considère l'évolution du nombre d'étudiants et d'étudiantes, généralement en hausse par le passé, que de façon différée. De ce fait et en raison de l'allongement de la durée des études, il y a davantage d'étudiants et étudiantes à la PHBern, ce qui accroît les charges de personnel et d'exploitation.
- Doubles gestions en raison des nouveaux plans d'études (décharge à partir de 2027): d'août 2023 à août 2027, les nouveaux plans d'études conduisent à plusieurs doublons qui font augmenter les coûts.
- Coûts croissants des licences informatiques et de la sécurité informatique: la PHBern n'a guère d'influence sur l'augmentation constante des coûts des licences (indépendamment du nombre d'utilisateurs et utilisatrices). De nouveaux coûts viennent également s'ajouter, par exemple dans le domaine de l'IA, car un nombre croissant de collaborateurs et collaboratrices de la PHBern doivent utiliser de tels produits pour accomplir leur travail.

La PHBern effectue sa propre gestion du personnel et son propre controlling dans le cadre de la législation y afférente. Depuis janvier 2023 (introduction de SAP-HCM), ce n'est plus le canton mais la PHBern qui est responsable du versement du salaire et de l'affiliation aux assurances sociales. Cela entraîne des dépenses supplémentaires au sein de notre école.

La planification pluriannuelle, qui table sur un nombre d'étudiants et étudiantes toujours croissant, prévoit une réduction des besoins en termes de postes de courte durée pour les années 2026/2027, en raison de la disparition des doubles gestions liées aux nouveaux plans d'études. À long terme, il faudra toutefois s'attendre à une augmentation continue des charges de personnel lorsque le nombre

d'étudiants et étudiantes recommencera à grimper. La hausse prescrite de la masse salariale se traduira également par une hausse des charges de personnel. Bien que l'adaptation du financement pour la nouvelle période de mandat de prestations à partir de 2026 (augmentation unique de la contribution cantonale, futur financement des deux tiers de la hausse prescrite de la masse salariale et financement complet de la filière d'études pour le degré primaire sans diplôme d'enseignement reconnu par la CDIP à partir de 2025) figure dans le plan intégré mission-financement (PIMF) du canton, la situation financière de la PHBern continuera de se détériorer en l'absence de corrections supplémentaires du financement. En valeur cumulée, les comptes prévisionnels 2025 à 2028 prévoient des pertes de CHF 25,1 mio. et les fonds propres négatifs augmenteront pour s'élever à environ CHF 40 mio. d'ici 2028. Pour assurer sa liquidité, la PHBern a dû souscrire fin 2024 un prêt de courte durée d'un montant de CHF 5 mio. auprès de la trésorerie. Des besoins de liquidités d'environ CHF 14 mio. sont attendus pour fin 2025. Ainsi, la situation actuelle est extrêmement tendue et des adaptations sont absolument nécessaires.

## 2 Points forts sélectionnés

### 2.1 Formations de base

De nouveaux plans d'études ont été mis en place en 2022 resp. 2023 dans les formations de base. L'hétérogénéité et l'inclusion ainsi que l'individualisation et la flexibilisation ont depuis lors pris une place encore plus importante dans tous les plans d'études des formations de base. Un exemple actuel de l'importance donnée à l'individualisation et la flexibilisation peut être trouvé [ici](#). De même, [l'article consacré au stage semestriel](#), au «[Studi-Podcast](#)» et au «[Studi-Tagebuch Sek I](#)» de la PHBern donnent un aperçu du quotidien des étudiants et étudiantes.

Outre la contribution des plans d'études individualisés et flexibilisés à la maîtrise de la pénurie d'enseignants et enseignantes, l'accent mis par la PHBern sur l'hétérogénéité et l'inclusion doit être évoqué.

La PHBern propose le bachelor Degré primaire+ (cf. [ici](#)) et le master S1+ (cf. [ici](#)). Ces deux filières d'études permettent aux étudiants et étudiantes intéressés de compléter leurs études par une orientation en pédagogie spécialisée et de se pencher de manière approfondie sur la diversité dans la salle de classe. L'écart d'âge entre les plus jeunes étudiants/étudiantes et les plus anciens est par ailleurs de plus de 40 ans. La gestion de cette hétérogénéité (en particulier en termes d'âge et, par conséquent, en lien avec la situation/l'expérience de vie respective tout comme les attentes très diverses qui en découlent à l'égard des études) est à la fois complexe et enrichissante pour l'ensemble des participants et participantes. Si cette hétérogénéité est une chance dans le champ professionnel, elle illustre aussi le futur monde du travail.

La PHBern entretient par ailleurs le contact avec les étudiants et étudiantes. Pour ce faire, elle dispose d'un grand nombre d'instruments de recensement de la satisfaction, dont des évaluations de l'enseignement, des enquêtes auprès des diplômés/diplômées et des écoles employant ceux-ci. Pour la première fois, une enquête a également été menée au printemps 2024 dans l'ensemble de la haute école. Près de la moitié des étudiants et étudiantes y ont participé et les voyants sont au vert pour 90 % des questions. Trois sur quatre choisiraient à nouveau le même lieu d'étude. Des améliorations peuvent être apportées au niveau des contrôles de prestations et de la procédure d'inscription. Des mesures sont déjà à l'étude pour améliorer ces domaines. Les résultats détaillés sont disponibles sur le [site Internet de la PHBern](#).

2023 a été marquée par l'introduction de la filière d'études pour le degré primaire sans diplôme d'enseignement reconnu par la CDIP, demandée au niveau politique. Ce cursus n'est pas sanctionné par un bachelor mais par un diplôme d'enseignement cantonal. La filière a encore fait l'objet d'un sous-financement durant l'année sous revue (KCHF 370). L'offre a été optimisée au cours de l'année sous revue de sorte à offrir un passage encore plus aisé vers des études supérieures spécifiques au programme de la filière d'études de bachelor pour le degré primaire. Une enquête menée auprès d'étudiants et étudiantes du degré primaire sans diplôme d'enseignement reconnu par la CDIP a montré que la majorité d'entre eux choisissent cette filière afin d'éviter l'examen complémentaire demandé aux titulaires d'une maturité professionnelle pour rejoindre la filière ordinaire de bachelor. Les examens passés dans le cadre de ce cursus affichent cependant un taux d'échec nettement plus élevé que dans les filières ordinaires. Jusqu'à présent, l'introduction de cette filière d'études n'a globalement pas entraîné d'augmentation du nombre d'étudiants et étudiantes au degré primaire.

### 2.2 Formations continues et prestations de services

La PHBern propose un vaste éventail de formations continues et de prestations à destination des spécialistes de l'éducation, des directeurs et directrices d'écoles, des écoles elles-mêmes mais aussi des personnes sans formation pédagogique adéquate. Les évolutions et les grands axes suivants peuvent être cités pour l'année sous revue:

- L'hétérogénéité croissante des participants et participantes se dessine également dans les domaines de prestations Formation continue et prestations de services. Le CAS «Utiliser la diversité comme une chance» (cf. [ici](#)) enseigne comment concevoir des environnements d'apprentissage différenciés et déclencher des processus d'intégration.



- La demande des personnes sans formation pédagogique adéquate a dépassé le nombre de places disponibles durant l'année sous revue; l'offre correspondante a été complétée par des groupes d'accompagnement pratique et des offres de conseil.
- Aux personnes non formées et travaillant dans le domaine de la pédagogie spécialisée, la PHBern a proposé le cours de base 1 «Pédagogie spécialisée pour les personnes enseignant sans diplôme d'enseignement» et le cours de base 2 «Pédagogie spécialisée pour la classe». De plus, elle met à disposition une consultation en pédagogie curative.
- La PHBern dispose d'offres adaptées à destination des directions d'écoles et du personnel enseignant exposés à un stress important lié à la situation actuelle. Pour l'année d'études 2024/2025, la thématique annuelle «Bien-être à l'école et en classe» a ainsi été définie pour les domaines de prestations Formation continue et prestations de services. Les [offres correspondantes](#) visent à ce que les membres des directions d'écoles et du corps enseignant restent plus longtemps et en meilleure santé dans leur profession. Leadership sain, participation à la vie scolaire et pleine conscience ne sont que quelques-unes des thématiques abordées par les quelque 200 offres de formation continue favorisant le bien-être.
- Des offres ont également été créées pour les enseignants et enseignantes collaborant avec des auxiliaires scolaires et pour les personnes qui travaillent comme tels (cf. [ici](#)).
- Le Case Management continue de soutenir les directeurs/directrices d'écoles et les enseignants/enseignantes malades ou accidentés afin de favoriser leur guérison et leur retour à l'école. Durant l'année scolaire 2023/2024, la Direction de l'instruction publique et de la culture (DIPC) a relevé une nette augmentation du nombre de cas de maladie signalés. Cette hausse, qui s'explique en partie par un changement dans les déclarations via SAP, s'est traduite par une augmentation de la charge de travail, tant dans le domaine administratif que dans celui du conseil.

## 2.3 Recherche, développement et évaluation

Au cours de l'année civile 2024, 46 projets de recherche et de développement étaient en cours à la PHBern, dont 15 projets de recherche en coopération avec d'autres institutions telles que des hautes écoles, des offices fédéraux, des offices cantonaux, des fondations, etc. Pour l'année civile 2024, les contributions à des projets, les fonds de tiers et les produits de prestations de services acquis par l'Institut de recherche, développement et évaluation s'élevaient à KCHF 1'388.

L'un de ces projets de recherche achevé fin 2024 et intitulé [SOGUS](#) (orientation sexuelle, genre et école) offre pour la première fois des résultats d'études sur la vie des jeunes LGBTQ+ en Suisse alémanique. Il contribue par ailleurs à l'instauration d'une culture scolaire LGBTQ+-friendly.

La PHBern rend accessibles à la communauté scientifique ses connaissances tirées de projets de recherche et de développement. Il s'agit notamment de publications dans des organes scientifiques tels que des revues avec relecture par des pairs, ainsi que d'exposés et de présentations par affichage lors de rencontres et de congrès nationaux et internationaux. Les résultats de projets de recherche importants pour les personnes œuvrant dans le champ professionnel de l'école sont publiés dans la série «Beiträge für die Praxis» de la maison d'édition hep (cf. [ici](#)), dans la revue «École bernoise» de l'Association professionnelle Formation Berne et dans l'organe de publication «EDUCATION» de la DIPC.

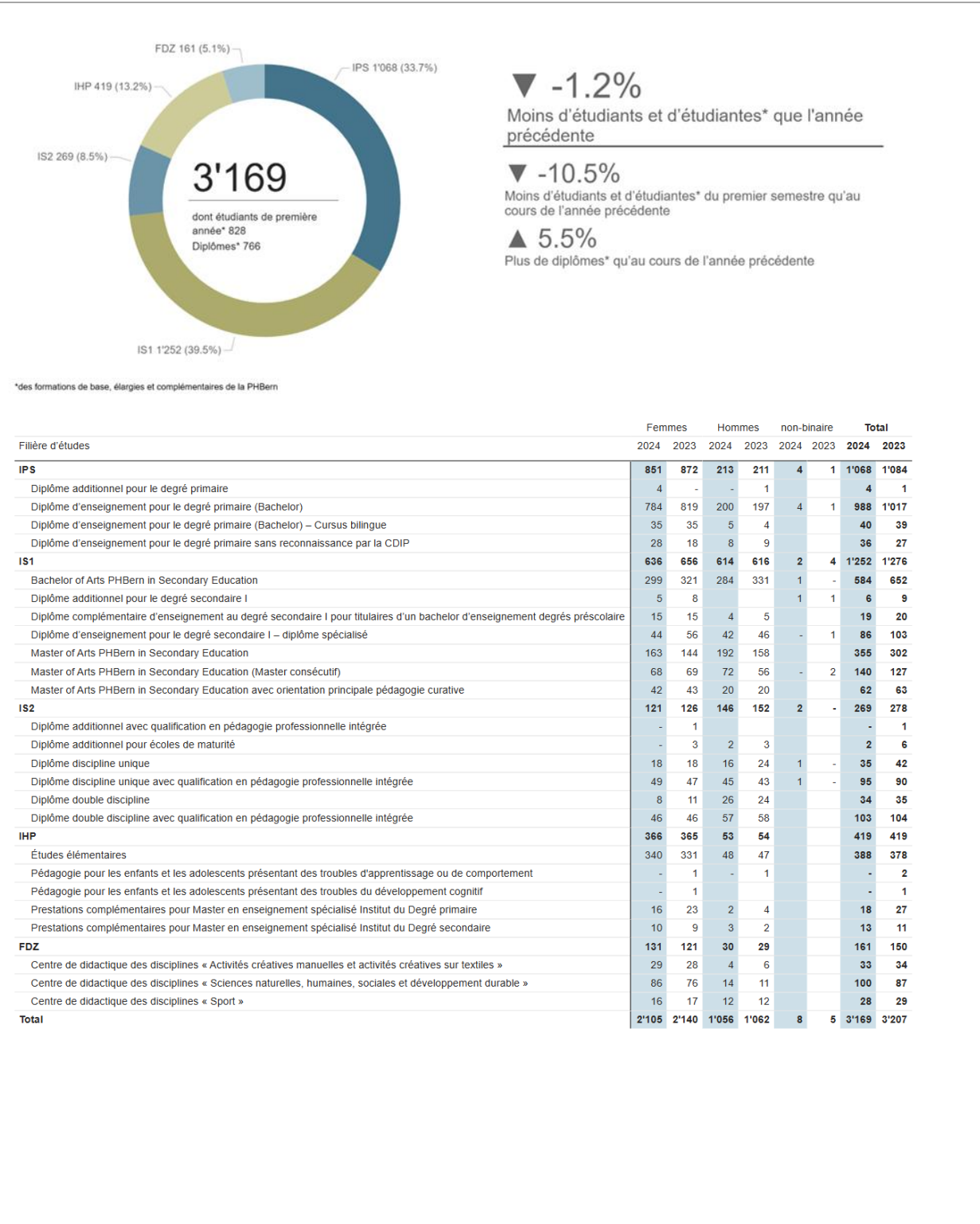
La PHBern soutient et encourage systématiquement l'Open Access (OA), appliquant ainsi la stratégie nationale Open Access de swissuniversities. Par le biais de sa politique en la matière, elle s'assure de rendre librement accessibles les découvertes en matière de recherche qui sont faites en son sein (cf. [ici](#)). Pour garantir la disponibilité des publications des chercheurs et chercheuses de la PHBern, la PHBern exploite son propre dépôt de données Open Access, REPO PHBern, sur lequel sont archivées toutes les publications (cf. [ici](#)). 81 publications en OA de collaborateurs et collaboratrices de notre école ont été éditées en 2024. La proportion des publications OA ne cesse de croître.

### 3 Faits et chiffres

Le présent chapitre présente des données statistiques sur les étudiants/étudiantes et les collaborateurs/collaboratrices de la PHBern. Il a été remodelé par rapport au dernier rapport annuel afin d'offrir une meilleure vue d'ensemble. De plus amples informations sont disponibles sur le [portail statistique de la PHBern](#). Depuis le 1<sup>er</sup> février 2023, le Pädagogische Hochschuleinstitut NMS Bern n'est plus rattaché à la PHBern. Les statistiques ont donc été adaptées (les chiffres du PH NMS Bern ne figurent plus dans les années représentées).

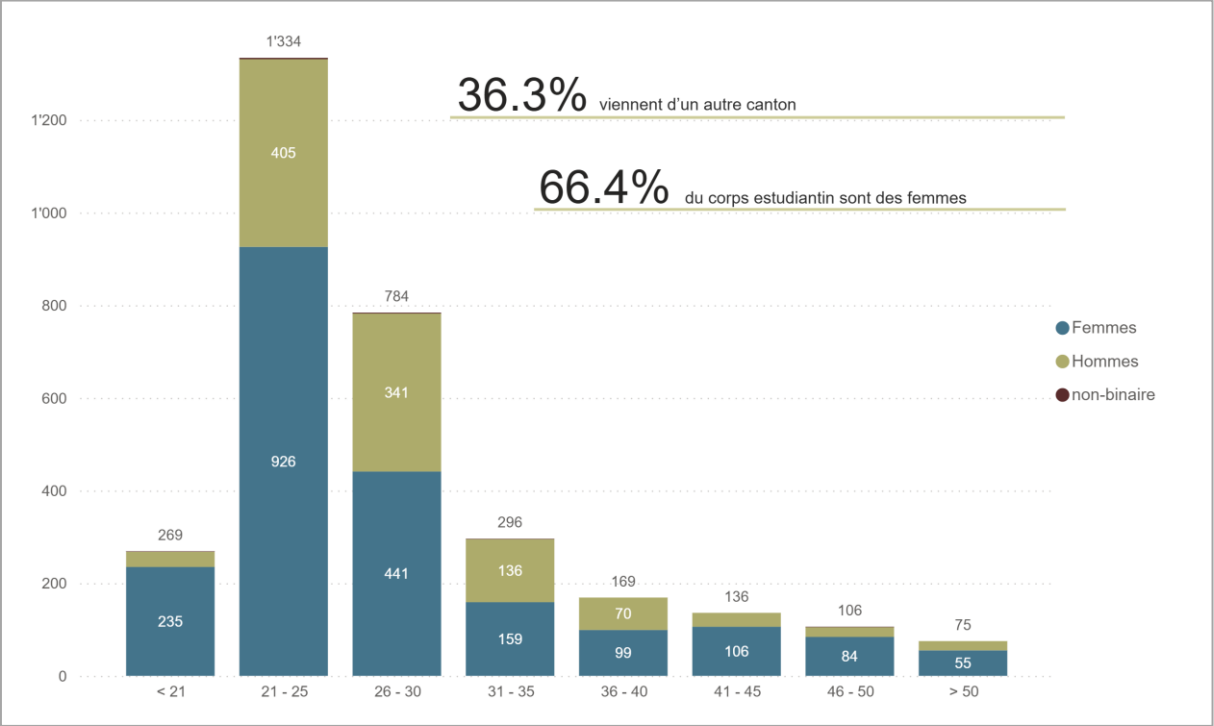
3.1 Étudiantes/étudiants

Aperçu I: Étudiants et étudiantes des formations de base, élargies et complémentaires par institut et filière d'études



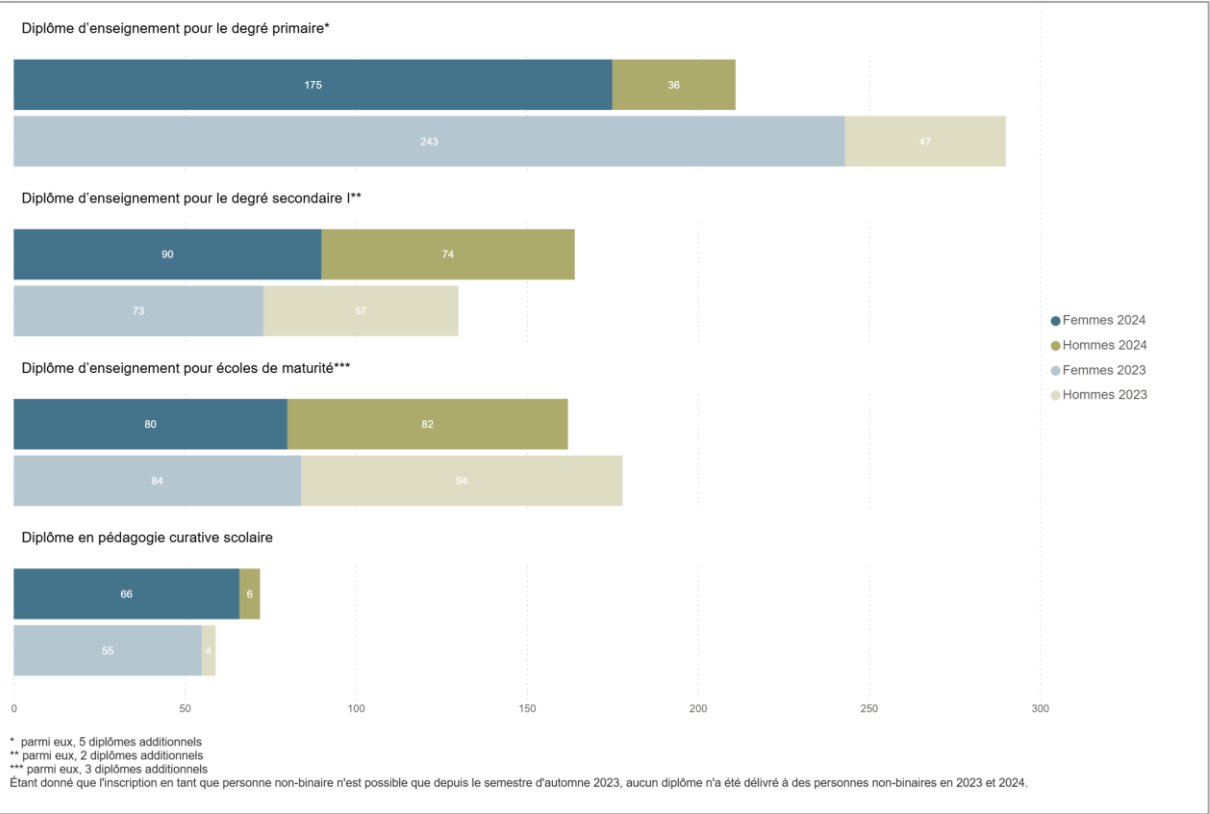
Date de référence: 15 octobre

Aperçu II: Étudiants et étudiantes des formations de base, élargies et complémentaires par âge et par genre



Date de référence: 15 octobre

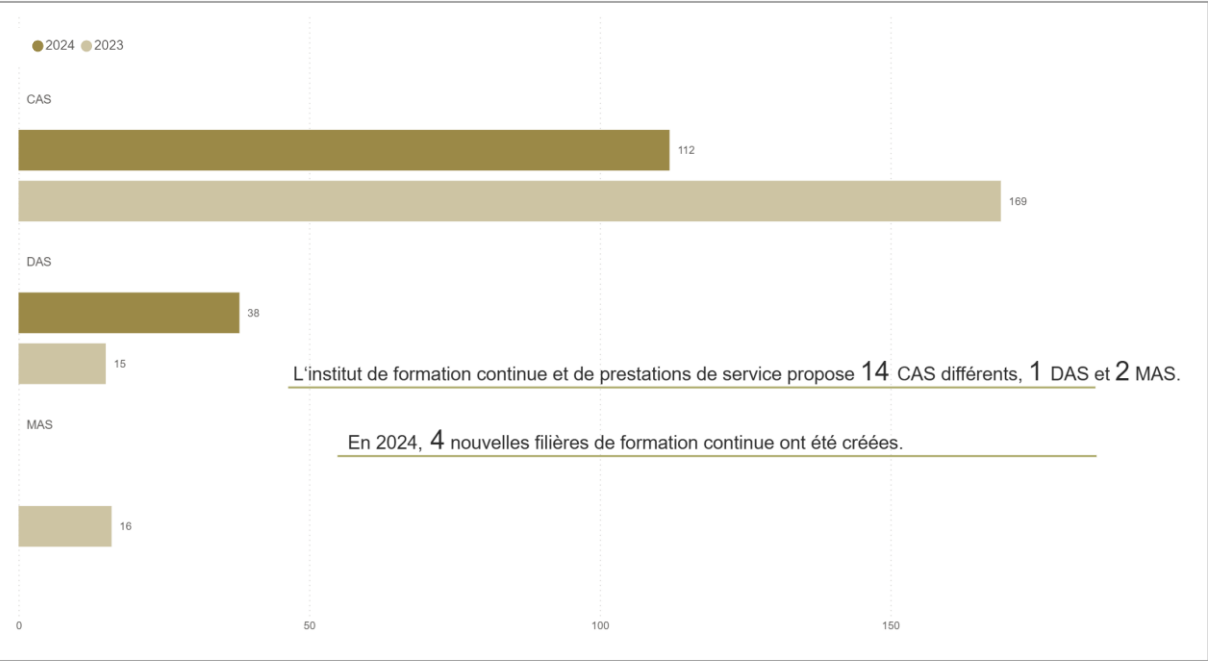
Aperçu III: Diplômes d’enseignement délivrés des formations de base, élargies et complémentaires



Période sous revue: du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet

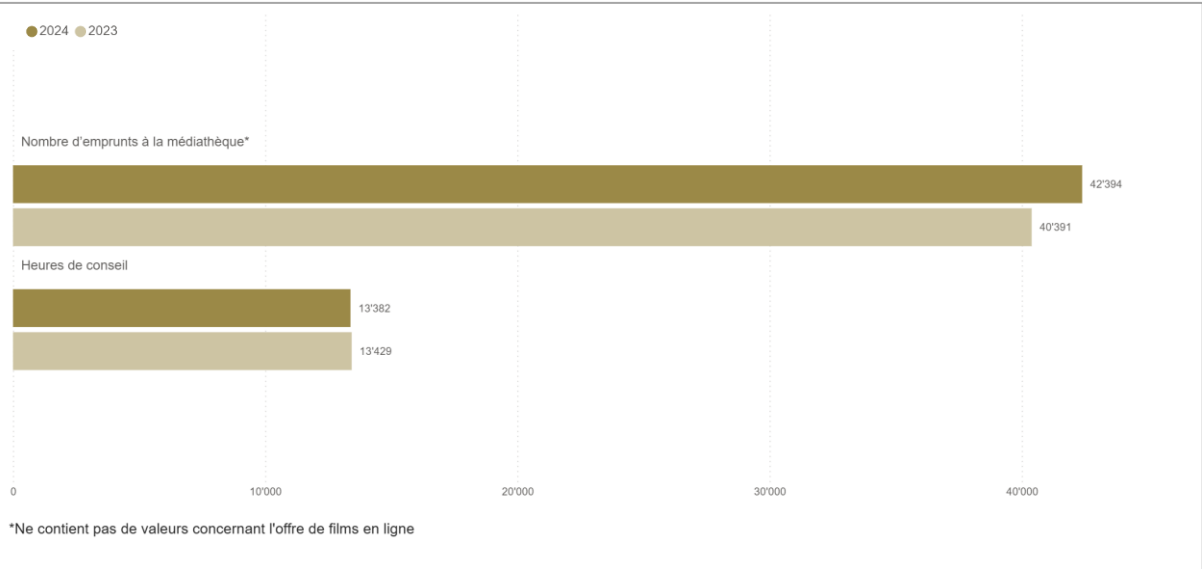
### 3.2 Formation continue et prestations de services

#### Aperçu I: Nombre de certificats délivrés pour les filières de formation continue



Période sous revue: du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet

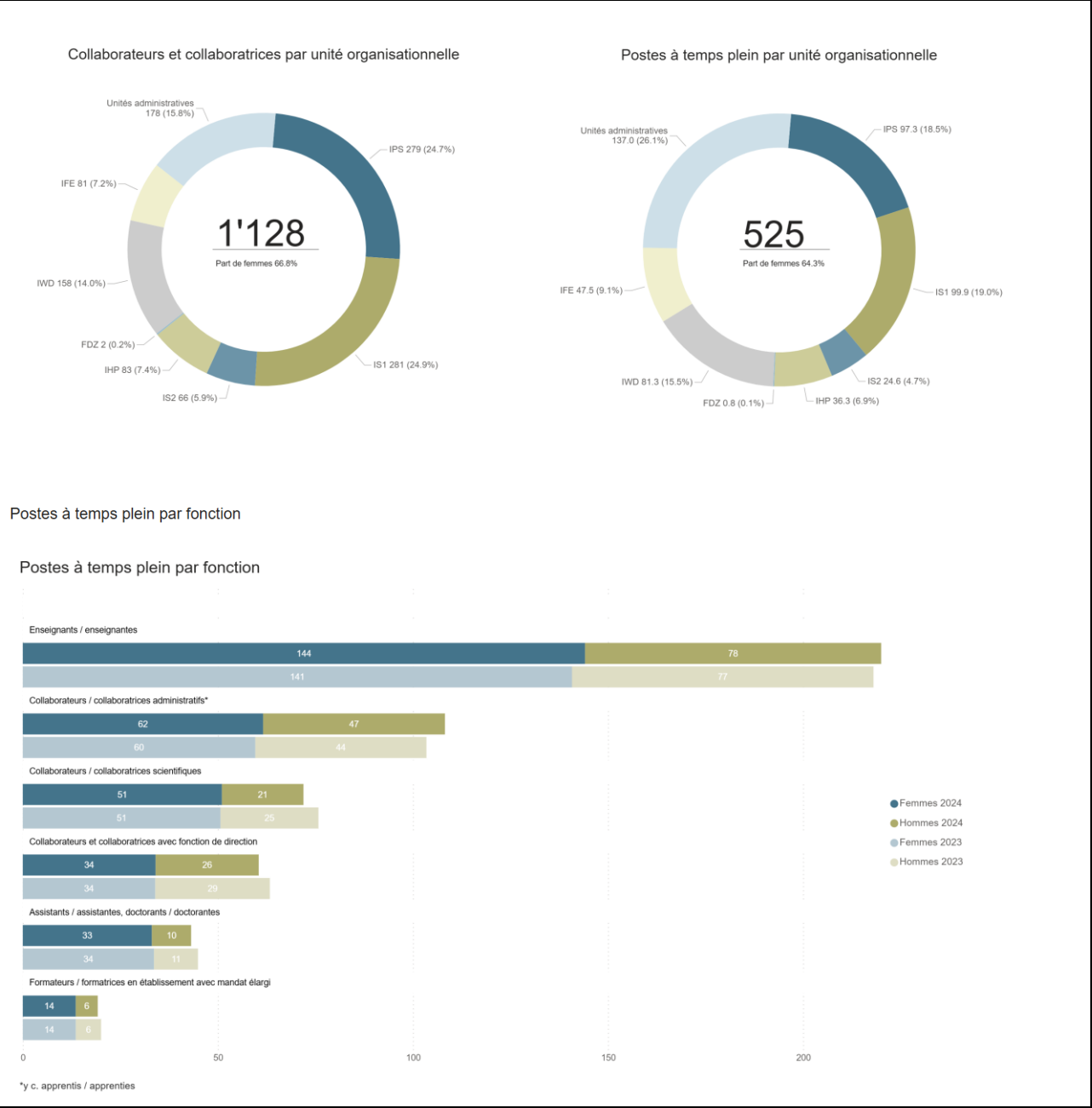
#### Aperçu II: Prestations fournies



Période de référence: du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre (emprunts à la médiathèque) ou du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet (heures de conseil)

3.3 Collaborateurs et collaboratrices

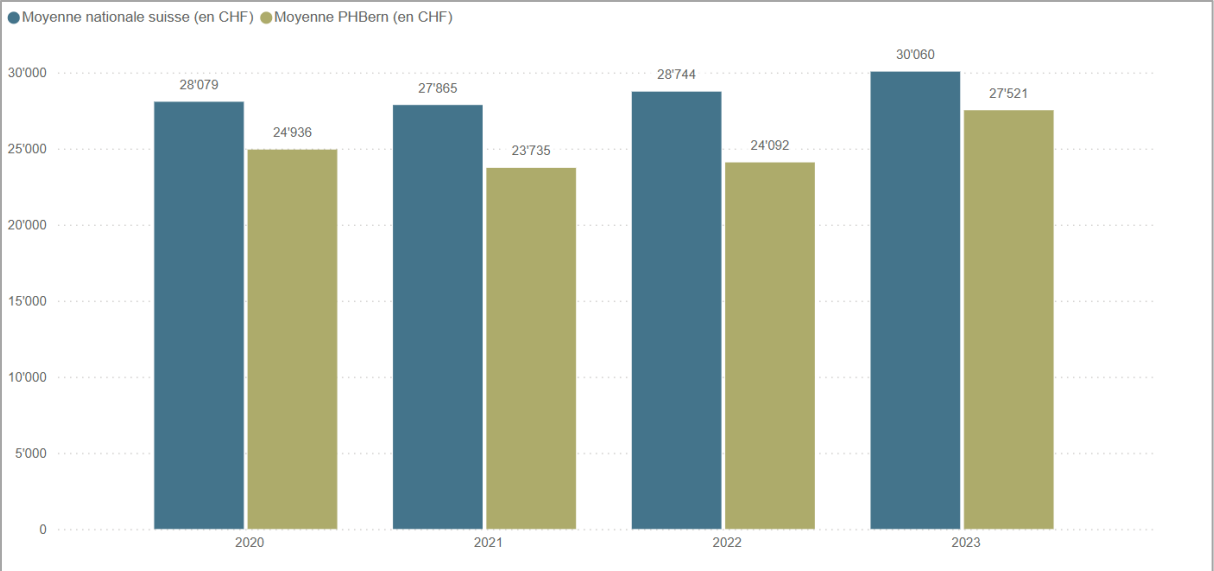
Aperçu I: Personnes et postes à plein temps



Date de référence: 31 décembre

### 3.4 Coûts de formation par étudiants et étudiantes par équivalent temps plein

Aperçu I: Évolution des coûts par étudiants et étudiantes par équivalent temps plein





## 3.5 Organes

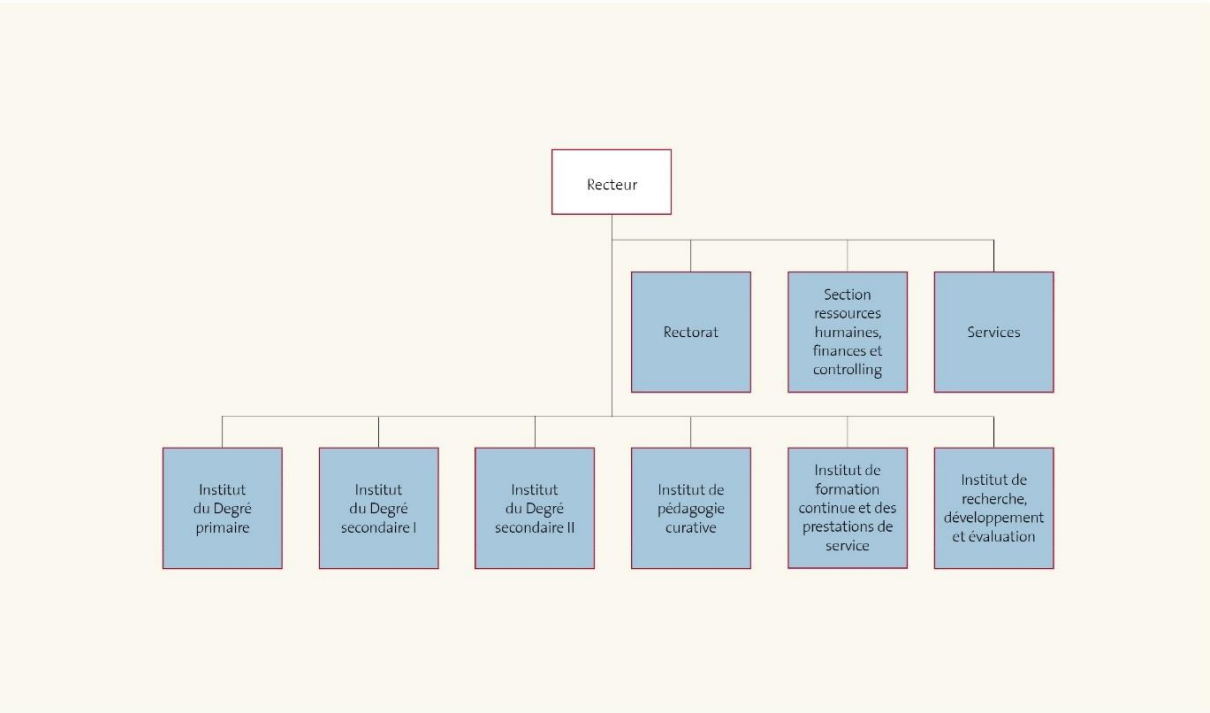
### Conseil de l'école

|                                                |                                                                                                                                |
|------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Elisabeth Schenk Jenzer<br>(Présidente)        | Ancienne rectrice du gymnase de Kirchenfeld                                                                                    |
| Therese Hilfiker<br>(Vice-présidente)          | Ancienne Senior HR Business Partner CSL Behring Suisse                                                                         |
| Prof. Dr Zoltán M. Balogh                      | Professeur et co-responsable de l'Institut de mathématiques de l'Université de Berne                                           |
| Bernhard Blank                                 | Recteur du gymnase de Lerbermatt                                                                                               |
| Tessa Brinkhof<br>(voix consultative)          | Étudiante Institut du degré secondaire I, représentante des étudiants et étudiantes de la PHBern                               |
| Angela Fuchs<br>(voix consultative)            | Cheffe de la division des Hautes Écoles pédagogiques, représentante de la Direction de l'instruction publique et de la culture |
| Kathrin Hüppi                                  | Ancienne enseignante du cycle 3 et codirectrice du cycle 3 de l'Oberstufenzentrum Rapperswil BE                                |
| Prof. Thomas Längin                            | Enseignant à la Haute école spécialisée bernoise                                                                               |
| Samir Malek-Madani<br>(voix consultative)      | Collaborateur scientifique Institut du Degré secondaire I, représentant du corps intermédiaire de la PHBern                    |
| Christa Marti                                  | Ancienne directrice de la fondation Aarhus                                                                                     |
| Dr Madeleine Pfäffli<br>(voix consultative)    | Enseignante à l'Institut du Degré primaire, représentante des enseignants et enseignantes de la PHBern                         |
| Prof. Dr Martin Schäfer<br>(voix consultative) | Recteur de la PHBern                                                                                                           |

Direction de l'école

|                                         |                                                                                |
|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| Prof. Dr Martin Schäfer<br>(Présidence) | Recteur                                                                        |
| Prof. Dr Daniel Steiner                 | Responsable de l'Institut du Degré primaire                                    |
| Prof. Dr Andrea Schweizer               | Responsable de l'Institut du Degré secondaire I                                |
| Prof. Dr Marc Eyer                      | Responsable de l'Institut du Degré secondaire II                               |
| Prof. Dr Michael Eckhart                | Responsable de l'Institut de pédagogie curative                                |
| Prof. Dr Jürg Arpagaus                  | Responsable de l'Institut de formation continue et des prestations de services |
| Prof. Dr Doris Edelmann                 | Responsable de l'Institut de recherche, développement et évaluation            |
| Martin Dietrich                         | Responsable de la Section ressources humaines, finances et controlling         |
| Dr Urs Dietrich<br>(voix consultative)  | Responsable du Réseau Transformation numérique                                 |
| Theodor Schär<br>(voix consultative)    | Responsable Services                                                           |

Organigramme (état: 31 décembre 2024)



## 4 Comptes annuels 2024

### 4.1 Compte de résultat

| Montants en KCHF                                        | N°     | 2024           | 2023          |
|---------------------------------------------------------|--------|----------------|---------------|
| <b>Produits</b>                                         |        |                |               |
| Contributions au financement de base                    | 5.2.1  | 86'164         | 85'322        |
| Frais d'inscription, d'études et d'examens              | 5.2.1  | 5'349          | 5'251         |
| Frais de formation continue                             | 5.2.1  | 2'016          | 1'987         |
| <b>Total contributions au financement de base</b>       |        | <b>93'529</b>  | <b>92'560</b> |
| Produits des services                                   | 5.2.2  | 1'283          | 1'273         |
| Produits de projets et de la recherche                  | 5.2.2  | 2'262          | 2'602         |
| <b>Total produits de fonds de tiers</b>                 |        | <b>3'545</b>   | <b>3'875</b>  |
| Autres produits d'exploitation                          | 5.2.2  | 537            | 477           |
| Réductions des recettes                                 | 5.2.2  | -5             | -8            |
| <b>Total autres produits d'exploitation</b>             |        | <b>532</b>     | <b>469</b>    |
| <b>Total produits</b>                                   |        | <b>97'606</b>  | <b>96'904</b> |
| <b>Charges</b>                                          |        |                |               |
| Charges de personnel                                    | 5.3.1  | 90'861         | 85'859        |
| Autres charges d'exploitation                           | 5.4.1  | 12'311         | 11'920        |
| Amortissements                                          | 5.5.8  | 699            | 652           |
| <b>Total charges d'exploitation</b>                     |        | <b>103'871</b> | <b>98'431</b> |
| <b>Résultat d'exploitation Bénéfice (+) / Perte (-)</b> |        | <b>-6'265</b>  | <b>-1'527</b> |
| Charges financières                                     | 5.6    | 9              | 9             |
| Produits financiers                                     | 5.6    | 27             | 44            |
| <b>Résultat financier</b>                               |        | <b>18</b>      | <b>35</b>     |
| <b>RÉSULTAT ORDINAIRE</b>                               |        | <b>-6'247</b>  | <b>-1'492</b> |
| Modification des fonds affectés                         | 5.5.14 | 194            | 200           |
| <b>Résultat fonds</b>                                   |        | <b>194</b>     | <b>200</b>    |
| <b>RÉSULTAT Bénéfice (+) / Perte (-)</b>                |        | <b>-6'053</b>  | <b>-1'292</b> |

## 4.2 Bilan

| Montants en KCHF                                                   | N°     | 31.12.2024     | 31.12.2023    |
|--------------------------------------------------------------------|--------|----------------|---------------|
| <b>Actifs</b>                                                      |        |                |               |
| Liquidités                                                         | 5.5.1  | 738            | 4'052         |
| Créances résultant de livraisons et de prestations                 | 5.5.2  | 12'180         | 12'167        |
| Autres créances à court terme                                      | 5.5.3  | 568            | 666           |
| Stocks                                                             | 5.5.4  | 7              | 6             |
| Services non facturés                                              | 5.5.4  | 676            | 563           |
| Comptes de régularisation actifs                                   | 5.5.5  | 1'427          | 1'014         |
| <b>Actifs circulants</b>                                           |        | <b>15'596</b>  | <b>18'468</b> |
| Immobilisations corporelles                                        | 5.5.6  | 880            | 617           |
| Immobilisations incorporelles                                      | 5.5.7  | 2'149          | 2'374         |
| <b>Actifs immobilisés</b>                                          |        | <b>3'029</b>   | <b>2'991</b>  |
| <b>Total actifs</b>                                                |        | <b>18'625</b>  | <b>21'459</b> |
| <b>Passifs</b>                                                     |        |                |               |
| Dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations     | 5.5.9  | 1'784          | 905           |
| Dettes financières à court terme                                   | 5.5.10 | 5'000          | 0             |
| Autres dettes à court terme                                        | 5.5.11 | 3'372          | 4'939         |
| Comptes de régularisation passifs                                  | 5.5.12 | 10'057         | 10'478        |
| Passifs résultant d'engagements de prévoyance (part à court terme) | 5.3.2  | 942            | 907           |
| Provisions à court terme                                           | 5.5.15 | 960            | 1'047         |
| <b>Dettes à court terme</b>                                        |        | <b>22'115</b>  | <b>18'276</b> |
| Dettes financières à long terme                                    |        | 0              | 0             |
| Délimitations périodiques à long terme                             | 5.5.13 | 653            | 840           |
| Autres dettes à long terme                                         | 5.5.14 | 155            | 184           |
| Passifs résultant d'engagements de prévoyance (part à long terme)  | 5.3.2  | 9'136          | 9'784         |
| Provisions à long terme                                            | 5.5.15 | 1'808          | 1'564         |
| <b>Dettes à long terme</b>                                         |        | <b>11'752</b>  | <b>12'372</b> |
| <b>Total capitaux étrangers</b>                                    |        | <b>33'867</b>  | <b>30'648</b> |
| Résultats cumulés                                                  | 4.4    | -9'189         | -7'897        |
| Résultat annuel Bénéfice (+) / Perte (-)                           | 4.4    | -6'053         | -1'292        |
| <b>Total fonds propres</b>                                         |        | <b>-15'242</b> | <b>-9'189</b> |
| <b>Total passifs</b>                                               |        | <b>18'625</b>  | <b>21'459</b> |

### 4.3 Tableau de flux de trésorerie

| Montants en KCHF                                                                           | 2024          | 2023          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Résultat annuel Bénéfice (+) / Perte (-)</b>                                            | <b>-6'053</b> | <b>-1'292</b> |
| Amortissements/réévaluations actifs immobilisés                                            | 699           | 652           |
| Pertes/omissions des dépréciations d'actifs                                                | 0             | 0             |
| Augmentation/diminution des provisions sans incidence sur les fonds <sup>2</sup>           | -613          | -570          |
| Autres provisions à court et à long terme                                                  | 158           | -384          |
| Autres charges/produits sans incidence sur le fonds <sup>3</sup>                           | -30           | -201          |
| Diminution/augmentation des créances résultant de livraisons et de prestations             | -14           | 1'079         |
| Diminution/augmentation de stocks et services non facturés                                 | -113          | -124          |
| Diminution/augmentation autres créances à court terme et comptes de régularisation actifs  | -319          | -892          |
| Augmentation/diminution des dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations | 897           | 583           |
| Augmentation/diminution d'autres dettes à court terme et comptes de régularisation passifs | -2'171        | 2'957         |
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>                           | <b>-7'559</b> | <b>1'808</b>  |
| Investissements (achat) d'immobilisations corporelles                                      | -611          | -99           |
| Désinvestissement (vente) d'immobilisations corporelles                                    | 9             | 0             |
| Investissements (achat) d'immobilisations incorporelles                                    | -153          | -1'640        |
| Désinvestissement (vente) d'immobilisations incorporelles                                  | 0             | 0             |
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>                         | <b>-755</b>   | <b>-1'739</b> |
| Contraction/remboursement de dettes financières à court terme                              | 5'000         | 0             |
| Contraction/remboursement de dettes financières à long terme                               | 0             | 0             |
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>                           | <b>5'000</b>  | <b>0</b>      |
| <b>Total variation nette fonds Liquidités</b>                                              | <b>-3'314</b> | <b>69</b>     |
| Liquidités au début de l'exercice                                                          | 4'052         | 3'983         |
| Liquidités à la fin de l'exercice                                                          | 738           | 4'052         |
| <b>Variation fonds Liquidités</b>                                                          | <b>-3'314</b> | <b>69</b>     |

<sup>2</sup> Variation passifs résultant d'engagements de prévoyance

<sup>3</sup> Fonds pour les institutions sociales, culturelles et sportives

Le fonds Liquidités se compose comme suit:

| Montants en KCHF              | 31.12.2024 | 31.12.2023   |
|-------------------------------|------------|--------------|
| Caisse                        | 12         | 6            |
| Poste                         | 3          | 2'299        |
| Banque                        | 723        | 1'747        |
| <b>Total fonds Liquidités</b> | <b>738</b> | <b>4'052</b> |

#### 4.4 Tableau de variation des fonds propres au 31.12.2024

| Montants en KCHF                         | Fonds de base  | Fonds de tiers | Total Fonds propres |
|------------------------------------------|----------------|----------------|---------------------|
| <b>Fonds propres au 01.01.2023</b>       | <b>-8'079</b>  | <b>182</b>     | <b>-7'897</b>       |
| Résultat annuel bénéfice (+) / perte (-) | -1'292         | 0              | -1'292              |
| <b>Fonds propres au 31.12.2023</b>       | <b>-9'371</b>  | <b>182</b>     | <b>-9'189</b>       |
| <b>Fonds propres au 01.01.2024</b>       | <b>-9'371</b>  | <b>182</b>     | <b>-9'189</b>       |
| Résultat annuel bénéfice (+) / perte (-) | -6'077         | 24             | -6'053              |
| <b>Fonds propres au 31.12.2024</b>       | <b>-15'448</b> | <b>206</b>     | <b>-15'242</b>      |

Les fonds propres de la PHBern sont divisés en deux sources de financement: les fonds de base et les fonds de tiers.

##### Fonds de base

Les fonds de base comprennent notamment la réserve d'évaluation négative, principalement liée à la première inscription au bilan des engagements de prévoyance envers la Caisse de pension bernoise (CPB) et la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB) en 2014, qui étaient alors de KCHF 25'540 en négatif. Au 31 décembre 2024, les engagements inscrits au bilan (passifs résultant d'engagements de prévoyance) des deux institutions de prévoyance s'élevaient encore à KCHF 10'078. De plus amples informations sur les passifs résultant d'engagements de prévoyance sont disponibles au chiffre 5.3.2.

##### Fonds de tiers

Les fonds de tiers comprennent les résultats cumulés obtenus par des activités financées par des fonds de tiers.

##### Résultat annuel

Le résultat annuel 2024 sera affecté au capital propre après l'approbation des comptes annuels par le Conseil-exécutif.

##### Fonds propres négatifs

Au 31 décembre 2024, la PHBern présente des fonds propres négatifs de KCHF 15'242. Les fonds propres négatifs existent depuis l'introduction du système de contribution et de la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC en 2014. Ils n'ont pas d'influence directe sur la marche ordinaire des affaires. Le canton assure les liquidités de la PHBern (art. 71 OHEP). Ni la solvabilité ni la poursuite de la PHBern ne sont menacées.

## **5 Annexe aux comptes annuels 2024**

### **5.1 Informations générales**

#### **5.1.1 Données générales**

La PHBern est l'une des plus grandes hautes écoles pédagogiques de Suisse. Elle déploie son action dans la formation initiale et continue des enseignants/enseignantes et des directions d'écoles, ainsi que dans le domaine de la recherche et du développement. La PHBern propose en outre une multitude de services pour le champ professionnel de l'école.

La PHBern est un établissement de droit public dont le canton de Berne est le canton responsable. Le siège est à Berne. L'adresse est la suivante: PHBern, Länggassstrasse 35, 3012 Berne. Les comptes annuels suivants ont été établis au 31 décembre 2024 et approuvés par le conseil de l'école le 1<sup>er</sup> avril 2025. Les comptes annuels sont soumis à l'approbation du Conseil-exécutif et seront ensuite portés à la connaissance du Grand Conseil lors de la session d'automne 2025.

#### **5.1.2 Principes comptables**

Conformément aux dispositions de la loi sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP), la PHBern doit dresser ses comptes selon une norme comptable reconnue. Les comptes annuels 2024 ont été établis en conformité avec l'ensemble des Swiss GAAP RPC (Recommandations relatives à la présentation des comptes). La période sous revue couvre douze mois. Les comptes annuels sont présentés en francs suisses (CHF). Sauf mention contraire, les montants sont indiqués en milliers de francs suisses (CHF) et arrondis. Les actifs et les passifs en monnaies étrangères sont convertis en CHF à la date de clôture du bilan. C'est le cours du jour de clôture du bilan selon l'Administration fédérale des contributions (AFC) qui est pris en compte.

Pour les actifs, les coûts d'acquisition ou de production constituent la base d'évaluation, les dettes sont évaluées à leur valeur nominale, les passifs résultant d'engagements de prévoyance étant actualisés. Les transactions avec des parties liées sont indiquées séparément dans les comptes annuels conformément à la RPC 15. La DIPC et ses offices, en particulier, sont considérés comme parties liées de la PHBern. L'attribution de mandats ainsi que l'achat de prestations de la PHBern par d'autres Directions et leurs offices du canton du Berne sont pas considérés comme des transactions importantes avec des parties liées, ni communiqués séparément dans les comptes annuels. Plus d'informations au sujet des parties liées au chiffre 5.8.

L'établissement des comptes annuels exige des responsables qu'ils fassent des estimations et des hypothèses qui influencent les produits, les charges et les actifs et passifs présentés au moment de l'établissement du bilan.

#### **5.1.3 Remaniement des comptes annuels 2024**

La PHBern a remplacé l'ancien système financier (ERP) le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Parallèlement à l'introduction de ce nouveau système, les processus financiers, le plan comptable et le manuel relatif à la présentation des comptes conformément à l'art. 70 OHEP de la PHBern ont fait l'objet d'un examen critique et ont été adaptés lorsque cela s'avérait utile et nécessaire. À cette occasion, la définition des parties liées conformément à la RPC 15 a été examinée. Pour la première fois, les comptes annuels 2024 appliquent les prescriptions de la Swiss GAAP RPC 28 «Subventions publiques». Conformément au cadre conceptuel des Swiss GAAP RPC, les comptes de l'année précédente ont été adaptés aux nouvelles bases. Le tableau ci-après présente les principaux ajustements effectués dans les comptes annuels 2024. Des informations complémentaires concernant les différents ajustements pourront être trouvées directement dans les explications relatives aux différents postes du compte de résultat ou du bilan.

| Poste                                                                      | Adaptation                                                                                                                                                                                                          | Motif                                                                                                                                                               |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Produits</b>                                                            |                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                     |
| Financement de base                                                        | Les frais d'inscription, d'études et d'examens ainsi que les frais de formation continue figurent désormais également sous Financement de base (ils figuraient auparavant sous produits de fonds de tiers).         | Il s'agit ici de frais et donc pas de produits de fonds de tiers.                                                                                                   |
| <b>Charges</b>                                                             |                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                     |
| Autres contributions à des tiers                                           | Ce poste a été supprimé et intégré dans le poste «Autres charges d'exploitation».                                                                                                                                   | Jusqu'à présent, présentation erronée dans le compte de résultat.                                                                                                   |
| Amortissements                                                             | Adaptation de la durée d'utilisation, notamment pour les immobilisations incorporelles (prolongation de 5 à 10 ans).                                                                                                | Correspond à la durée d'utilisation effective.                                                                                                                      |
| <b>Actifs</b>                                                              |                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                     |
| Services non facturés                                                      | Présentation séparée dans les stocks.                                                                                                                                                                               | Nécessaire en raison de la RPC 17/1.                                                                                                                                |
| <b>Passifs</b>                                                             |                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                     |
| Comptes de régularisation passifs                                          | Les avoirs en temps des collaborateurs et collaboratrices sont désormais comptabilisés comme comptes de régularisation passifs et non plus comme provisions.                                                        | Il s'agit d'une délimitation périodique et non d'une provision (pas d'estimation du montant de l'engagement et probabilité de future sortie de ressource de 100 %). |
| Provisions à court et à long terme                                         | Les avoirs en temps des collaborateurs et collaboratrices sont désormais comptabilisés comme comptes de régularisation passifs et non plus comme provisions.                                                        | Il s'agit d'une délimitation périodique et non d'une provision (pas d'estimation du montant de l'engagement et probabilité de future sortie de ressource de 100 %). |
| Passifs résultant d'engagements de prévoyance                              | Désignation adaptée.                                                                                                                                                                                                | Précision de la désignation.                                                                                                                                        |
| Délimitations périodiques à long terme (comptes de régularisation passifs) | Nouveau groupe de comptes, dans lequel sont comptabilisées les délimitations périodiques à long terme issues de la gestion du temps (part de l'avoir du compte à long terme des collaborateurs et collaboratrices). | Il s'agit d'une délimitation périodique et non d'une provision (pas d'estimation du montant de l'engagement et probabilité de future sortie de ressource de 100 %). |



Transactions avec des parties liées

|               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                 |
|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Parties liées | <p>La définition des parties liées de la PHBern a été adaptée. Sont considérées comme des parties liées au sens de la RPC 15:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• la Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne et ses offices</li><li>• l'Université de Berne</li><li>• la Haute école spécialisée bernoise</li><li>• l'association BeLEARN, car la part des voix de la PHBern s'élève à 20 % et la PHBern a la fonction d'institution hôte</li><li>• la fondation Kinderbetreuung im Hochschulraum Bern (KIHOB) (50 % des voix au conseil de fondation</li><li>• les membres du conseil et de la direction de l'école ayant droit de vote</li></ul> | <p>Adaptation de la définition des parties liées et présentation des transactions conformément à la RPC 15.</p> |
|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## 5.2 Postes de produits de la PHBern

Les produits de la PHBern se répartissent fondamentalement entre financement de base et produits de fonds de tiers. La composition du poste «Financement de base» a été remaniée pour les comptes annuels 2024. Elle comprend désormais également les frais d'inscription, d'études et d'examens ainsi que les frais de formation continue, car il s'agit de frais et donc de fonds de base. Les principaux postes de produits de la PHBern sont expliqués plus en détail dans cette section.

### 5.2.1 Financement de base

| Montants en KCHF                                                       | 2024          | 2023          |
|------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Contributions du canton de Berne aux mandats de prestations CE et DIPC | 67'494        | 66'307        |
| Contributions du canton de Berne à d'autres achats de prestations DIPC | 508           | 579           |
| Contributions AHES (étudiants extra-cantonaux)                         | 18'007        | 18'295        |
| Autres contributions                                                   | 155           | 141           |
| Frais d'inscription, d'études et d'examens                             | 5'349         | 5'251         |
| Frais de formation continue                                            | 2'016         | 1'987         |
| <b>Total contributions au financement de base</b>                      | <b>93'529</b> | <b>92'560</b> |

Pour l'accomplissement du mandat de prestations du Conseil-exécutif à la PHBern, la haute école reçoit pour l'année 2024 une contribution de KCHF 67'050 (ACE 1389/2023 du 13 décembre 2023), dont KCHF 1'500 pour l'association BeLEARN qui ne sont pas à la disposition de la PHBern et ont été transférés à l'association. La contribution cantonale de KCHF 65'550 destinée à la PHBern a été comptabilisée sous le poste «Contributions du canton de Berne aux mandats de prestations CE et DIPC», déduction faite d'un poste de régularisation de KCHF 22 pour des prestations qui n'ont pas encore été fournies. Ce poste comprend également les mandats financés par objet conformément au mandat de prestations de la DIPC, pour un montant de KCHF 1'966. Le poste global correspond à 69,1 % (68,4 % l'année précédente) des produits d'exploitation. D'autres achats de prestations de KCHF 508 de la DIPC ont été comptabilisés sous le poste «Contributions du canton de Berne à d'autres achats de prestations DIPC». Sous «Autres contributions», des achats de prestations de KCHF 130 de la Haute école des arts de Berne (HEAB) et des achats supplémentaires d'autres Directions et leurs offices du canton de Bern ont été comptabilisés. Vous trouverez des informations complémentaires sur les prestations avec des parties liées sous le chiffre 5.8 «Transactions avec des parties liées».

Compte tenu de la faible intensité des études et du recul modéré du nombre d'étudiants et étudiantes extra-cantonaux, les contributions AHES diminuent en dépit de la légère augmentation du tarif AHES. Le nombre d'étudiants et étudiantes extra-cantonaux reste néanmoins à un haut niveau. Durant l'année sous revue, les contributions AHES correspondent encore à 18,4 % (18,9 % l'année précédente) des produits d'exploitation.

## 5.2.2 Produits de fonds de tiers et autres produits d'exploitation

La présentation des produits de fonds de tiers a été ajustée conformément aux explications figurant dans le poste 5.2.1.

| Montants en KCHF                        | 2024         | 2023         |
|-----------------------------------------|--------------|--------------|
| Produits des prestations                | 1'283        | 1'273        |
| Produits de projets et de la recherche  | 2'262        | 2'602        |
| Autres produits d'exploitation          | 537          | 477          |
| Réductions des recettes                 | -5           | -8           |
| <b>Total produits de fonds de tiers</b> | <b>4'077</b> | <b>4'344</b> |

Les produits de fonds de tiers de projets et de la recherche peuvent varier chaque année en fonction de l'avancement et de l'entrée des projets. Ils ont été exceptionnellement élevés en 2023 et durant l'année sous revue, ils correspondent approximativement au niveau de 2022.

## 5.3 Collaborateurs et collaboratrices

### 5.3.1 Charges de personnel et effectifs

En 2024, la PHBern employait quelque 1'100 collaborateurs et collaboratrices répartis sur 525 postes à temps plein. Ce chapitre contient des informations sur les charges de personnel et les passifs résultant d'engagements de prévoyance. Vous trouverez de plus amples informations sur les effectifs de la PHBern sous le chiffre 3.3 «Collaborateurs et collaboratrices».

| Montants en KCHF                                              | 2024          | 2023          |
|---------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Charges de salaires                                           | 74'548        | 70'421        |
| Charges d'assurances sociales sans prévoyance professionnelle | 6'137         | 5'945         |
| Charges d'assurances sociales avec prévoyance professionnelle | 8'427         | 7'896         |
| Variation des passifs résultant d'engagements de prévoyance   | 315           | 301           |
| Autres charges de personnel                                   | 1'434         | 1'296         |
| <b>Total charges de personnel</b>                             | <b>90'861</b> | <b>85'859</b> |

Les charges de personnel constituent de loin le poste de dépenses d'exploitation le plus important, avec une part de KCHF 90'861 (87,5 % des charges d'exploitation) (année précédente KCHF 85'859, 87,2 %). Les charges de salaires ont augmenté de KCHF 4'127 au cours de l'année sous revue. Les principaux moteurs de cette augmentation sont, d'une part, la progression des salaires prescrite et, d'autre part, les nouvelles embauches et les augmentations de temps de travail dues à l'augmentation du nombre d'étudiants et étudiantes, des doubles gestions liées aux nouveaux plans d'études et des semaines de stages supplémentaires (toutes deux à partir du SA2023 et donc d'août 2023). Les autres charges de personnel augmentent légèrement, avant tout en raison de dépenses plus élevées pour la formation continue et la recherche de personnel. Le poste «Charges d'assurances sociales avec prévoyance professionnelle» comprend les contributions d'épargne et de risque (cotisations de l'employeur) aux deux institutions de prévoyance. Du fait de l'augmentation des charges salariales, ce poste est également supérieur à celui-ci de l'année précédente.

Les passifs résultant d'engagements de prévoyance augmentent au total de KCHF 315, dont KCHF 223 imputables au taux d'escompte inférieur à fin 2024. En raison de la masse salariale accrue, les passifs résultant des engagements de prévoyance doivent être augmentés de KCHF 92 net (la constitution de KCHF 193 est compensée par une dissolution de KCHF 101).

### 5.3.2 Passifs résultant d'engagements de prévoyance

Avec l'introduction de la primauté des cotisations au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (votation populaire du 18 mai 2014), le calcul des passifs résultant d'engagements de prévoyance a été adapté. Depuis 2015, l'engagement économique de la PHBern est déterminé sur la base de l'obligation de paiement de la part de l'employeur des contributions de financement jusqu'à fin 2034 et des directives suivantes (paramètres de calcul), qui sont également applicables au canton de Berne:

- Salaire annuel assuré de l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices (à partir de 25 ans) avec date de référence au 31 décembre
- Cotisations de financement de l'employeur de 1,35 % pour la CPB et 2,55 % pour la CACEB
- Paramètres de planification de 1,5 % (renchérissement de 0,6 %, mesures salariales individuelles de 0,7 %, marge de sécurité de 0,2 %)
- Hypothèse d'évolution de la population de 0,31 %
- Nombre d'années restantes selon le plan de financement (fin 2024 = 10 ans)
- Taux d'escompte de 0,317 % (obligations à 10 ans de la Confédération, état au 31.12.2024)

| Montants en KCHF                                 | CPB          | CACEB        | Total         |
|--------------------------------------------------|--------------|--------------|---------------|
| <b>Valeur comptable au 01.01.2023</b>            | <b>6'496</b> | <b>4'765</b> | <b>11'261</b> |
| Modification adaptation des paramètres de calcul | -277         | -203         | -480          |
| Utilisation (cotisations financières payées)     | -503         | -368         | -871          |
| Constitution                                     | 549          | 395          | 944           |
| Dissolution                                      | -93          | -70          | -163          |
| <b>Valeur comptable au 31.12.2023</b>            | <b>6'172</b> | <b>4'519</b> | <b>10'691</b> |
| <b>dont à long terme</b>                         | <b>5'648</b> | <b>4'136</b> | <b>9'784</b>  |
| <b>dont à court terme</b>                        | <b>524</b>   | <b>383</b>   | <b>907</b>    |
| <b>Valeur comptable au 01.01.2024</b>            | <b>6'172</b> | <b>4'519</b> | <b>10'691</b> |
| Modification adaptation des paramètres de calcul | 129          | 94           | 223           |
| Utilisation (cotisations financières payées)     | -536         | -392         | -928          |
| Constitution                                     | 122          | 71           | 193           |
| Dissolution                                      | -58          | -43          | -101          |
| <b>Valeur comptable au 31.12.2024</b>            | <b>5'829</b> | <b>4'249</b> | <b>10'078</b> |
| <b>dont à long terme</b>                         | <b>5'284</b> | <b>3'852</b> | <b>9'136</b>  |
| <b>dont à court terme</b>                        | <b>545</b>   | <b>397</b>   | <b>942</b>    |

Les collaborateurs et collaboratrices de la PHBern sont assurés au 31.12.2024 auprès de la CPB (532 assuré-e-s) et de la CACEB (478 assuré-e-s). Ces deux caisses sont des institutions indépendantes de la PHBern et financièrement autonomes.

La CPB présente au 31 décembre 2024 un degré de couverture de 99,4 % (année précédente 94,9 %), ce qui signifie pour la PHBern un découvert proportionnel de KCHF 1'768 (année précédente: KCHF 13'848) au 31 décembre 2024. Le degré de couverture de la CACEB se monte à 97,9 % (année précédente: 94,1 %) au 31 décembre 2024 ce qui signifie pour la PHBern un découvert proportionnel de KCHF 1'138 (année précédente: KCHF 3'060) au 31 décembre 2024. Le découvert dans les caisses de pension à la fin 2024 s'élève à KCHF 2'906 au total. L'importante différence entre l'engagement économique de la PHBern (passifs résultant des engagements de prévoyance) et le découvert des institutions de prévoyance est due à la différence d'approche. L'engagement économique (passifs résultant des engagements de prévoyance) de la PHBern se fonde sur l'obligation de paiement de la part de l'employeur des contributions de financement existant jusqu'en 2034; le découvert est recalculé chaque année par les caisses de prévoyance et peut être soumis à de grandes fluctuations (entre autres du fait de l'évolution de la bourse).

| Montants en KCHF                                        | Excédents /<br>Découverts | Part économique<br>Avantages/obligations |               | Variation<br>avec effet<br>sur le ré-<br>sultat par<br>rapport à<br>l'année<br>précé-<br>dente | Contribu-<br>tions régula-<br>risées pour la<br>période | Charges de prévoyance<br>dans les charges de<br>personnel |              |
|---------------------------------------------------------|---------------------------|------------------------------------------|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|--------------|
|                                                         | 31.12.2024                | 31.12.2024                               | 31.12.2023    |                                                                                                |                                                         | 31.12.2024                                                | 31.12.2023   |
| Plans de prévoyance<br>avec excédents de<br>couverture  | 0                         | 0                                        | 0             | 0                                                                                              | 0                                                       | 0                                                         | 0            |
| Plans de prévoyance<br>avec déficits de cou-<br>verture | 2'906                     | 10'078                                   | 10'691        | -613                                                                                           | 8'427                                                   | 8'742                                                     | 8'197        |
| CPB                                                     | 1'768                     | 5'829                                    | 6'172         | -343                                                                                           | 8'427                                                   | 8'742                                                     | 8'197        |
| CACEB                                                   | 1'138                     | 4'249                                    | 4'519         | -270                                                                                           |                                                         |                                                           |              |
| <b>Total</b>                                            | <b>2'906</b>              | <b>10'078</b>                            | <b>10'691</b> | <b>-613</b>                                                                                    | <b>8'427</b>                                            | <b>8'742</b>                                              | <b>8'197</b> |

### Principes comptables

La PHBern est affiliée à la Caisse de pension bernoise (CPB) et à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB). Les incidences économiques des plans de prévoyance sur la PHBern sont calculées à la date de clôture du bilan. L'inscription à l'actif d'un avantage économique n'a lieu que si l'on s'attend à un effet positif sur les flux financiers futurs (p. ex. réduction des cotisations). Les engagements économiques (p. ex. contribution à l'assainissement d'un découvert) sont inscrits au passif conformément aux dispositions relatives aux provisions. La part à court terme des passifs résultant des engagements de prévoyance correspond aux contributions financières probables à verser au cours des 12 prochains mois.

## 5.4 Autres charges d'exploitation

Cette section fournit des informations complémentaires sur les autres charges d'exploitation. Le poste «Autres charges d'exploitation» a été adapté en ce que l'ancien poste «Autres contributions à des tiers» a été supprimé sans remplacement et la désignation du poste modifiée.

### 5.4.1 Autres charges d'exploitation

| Montants en KCHF                                                               | 2024          | 2023          |
|--------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Charges d'enseignement, de formation continue, de services et de recherche     | 4'417         | 4'082         |
| Charges liées aux bâtiments                                                    | 2'363         | 2'637         |
| Entretien, réparation et remplacement                                          | 209           | 229           |
| Émoluments, frais, charges d'énergie, d'élimination des déchets et d'assurance | 276           | 274           |
| Charges administratives et informatiques                                       | 3'815         | 3'257         |
| Charges publicitaires                                                          | 464           | 475           |
| Frais et autres charges d'exploitation                                         | 767           | 966           |
| <b>Total autres charges d'exploitation</b>                                     | <b>12'311</b> | <b>11'920</b> |

Le poste «Charges d'enseignement, de formation continue, de services et de recherche» comprend toutes les charges en lien direct avec la fourniture de prestations de la PHBern, par exemple des contributions à des écoles partenaires, du matériel et des outils pédagogiques pour l'enseignement, la formation continue, les prestations de services et la recherche. Le poste le plus important est ici la participation de la PHBern aux frais de la bibliothèque vonRoll (inchangé à KCHF 1'590). L'augmentation en comparaison annuelle s'explique par les contributions plus élevées versées à l'Université de Berne pour les études partielles spécialisées des étudiants et étudiantes de l'Institut du Degré secondaire I, les dépenses supérieures pour des congrès et le renchérissement. Les charges liées aux bâtiments englobent les coûts suivants: frais annexes, travaux d'entretien, petits investissements, surveillance et nettoyage. Les charges de location ne sont pas incluses, car les locaux nécessaires sont mis gratuitement à disposition par le canton. Dans les charges liées aux bâtiments, les frais d'électricité ont pu être diminués en comparaison annuelle. Les charges administratives et informatiques augmentent par rapport à l'année précédente en raison de la progression des frais juridiques et de conseil et des dépenses informatiques. Le recul des charges pour le poste «Frais et autres charges d'exploitation» est imputable à une participation supplémentaire aux frais, unique au cours de l'année précédente, pour la cantine vonRoll.

## 5.5 Actifs et passifs

Cette section contient des informations complémentaires sur les actifs circulants et immobilisés ainsi que sur les dettes à court et long termes de la PHBern.

### 5.5.1 Liquidités

| Montants en KCHF        | 31.12.2024 | 31.12.2023   |
|-------------------------|------------|--------------|
| Caisse                  | 12         | 6            |
| Poste                   | 3          | 2'299        |
| Banque                  | 723        | 1'747        |
| <b>Total liquidités</b> | <b>738</b> | <b>4'052</b> |

La PHBern gère activement les éventuels excédents de liquidités à court terme conformément à la réglementation interne.

#### Principes comptables

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse ainsi que les avoirs postaux et bancaires, tout comme les placements à court terme d'une durée allant jusqu'à 12 mois. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

### 5.5.2 Créances résultant de livraisons et de prestations

| Montants en KCHF                                                         | 31.12.2024    | 31.12.2023    |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Créances résultant de livraisons et prestations envers des tiers         | 12'014        | 11'775        |
| Créances résultant de livraisons et prestations envers des parties liées | 168           | 392           |
| Correction de valeurs résultant de livraisons et de prestations          | -2            | 0             |
| <b>Total créances résultant de livraisons et de prestations</b>          | <b>12'180</b> | <b>12'167</b> |

Le montant élevé de ces créances s'explique avant tout par les frais de scolarité AHES exigibles de KCHF 10'196 du semestre d'automne 2024, avec un délai de paiement de 60 jours (délai de paiement l'année suivante).

#### Principes comptables

Les créances résultant de livraisons et de prestations sont évaluées à leur valeur nominale, Pour les créances manifestement compromises, une correction de valeur est constituée en fonction de la situation de risque individuelle.

### 5.5.3 Autres créances à court terme

| Montants en KCHF                                                                 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|----------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Autres créances à court terme envers des tiers                                   | 19         | 10         |
| Autres créances à court terme envers des parties liées                           | 0          | 0          |
| Créances à court terme envers des services de l'État                             | 9          | 14         |
| Créances à court terme envers des assurances sociales/institutions de prévoyance | 540        | 642        |
| <b>Total autres créances à court terme</b>                                       | <b>568</b> | <b>666</b> |

Les autres créances à court terme sont avant tout des primes d'assurances sociales payées d'avance.

#### Principes comptables

Les autres créances à court terme sont évaluées à leur valeur nominale. Pour les créances manifestement compromises, une correction de valeur est constituée en fonction de la situation de risque individuelle.

### 5.5.4 Stocks et services non facturés

Conformément à la RPC 17/1, le poste «Stocks» a été complété des «Services non facturés», qui étaient précédemment présentés sous le poste «Comptes de régularisation actifs».

| Montants en KCHF                             | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|----------------------------------------------|------------|------------|
| Stocks                                       | 7          | 6          |
| Services non facturés                        | 663        | 539        |
| Services non facturés à des parties liées    | 13         | 24         |
| <b>Total stocks et services non facturés</b> | <b>683</b> | <b>569</b> |

Les stocks comprennent l'inventaire de pellets de bois. Les services non facturés renvoient avant tout aux produits non encore facturés de projets pour des tiers et de services non facturés à d'autres hautes écoles.

#### Principes comptables

Les stocks sont évalués au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles corrections de valeur. De la même manière, les services fournis mais non encore facturés figurent sous ce groupe de comptes. Sont considérés comme des services tous les postes de produits qui figurent dans les produits (qu'il s'agisse de fonds de base ou de fonds de tiers). Ils sont évalués à la valeur nominale, moins les éventuelles corrections de valeur.



### 5.5.5 Comptes de régularisation actifs

Les produits non facturés ont été transférés du poste «Comptes de régularisation actifs» au nouveau poste «Services non facturés», voir 5.5.4.

| Montants en KCHF                                 | 31.12.2024   | 31.12.2023   |
|--------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Comptes de régularisation actifs tiers           | 954          | 526          |
| Comptes de régularisation actifs soldes de temps | 116          | 153          |
| Comptes de régularisation actifs parties liées   | 357          | 335          |
| <b>Total comptes de régularisation actifs</b>    | <b>1'427</b> | <b>1'014</b> |

Les comptes de régularisation actifs portent en grande partie sur des frais annexes de bâtiments et des charges informatiques payés d'avance. Ce groupe de comptes contient également les soldes négatifs d'heures variables, cf. chiffre 5.5.12 «Comptes de régularisation passifs».

#### Principes comptables

Les comptes de régularisation actifs servent exclusivement à la comptabilisation des charges sur la période concernée. L'évaluation se fait à la valeur nominale.

### 5.5.6 Immobilisations corporelles

| Montants en KCHF                       | Machines et appareils | Mobilier et équipement | Machines de bureau, matériel informatique, multimédia | Instruments de musique | Autres immobilisations corporelles | Immobilisations en cours | Total immobilisations corporelles |
|----------------------------------------|-----------------------|------------------------|-------------------------------------------------------|------------------------|------------------------------------|--------------------------|-----------------------------------|
| <b>Valeurs d'acquisition</b>           |                       |                        |                                                       |                        |                                    |                          |                                   |
| État 01.01.2023                        | 262                   | 189                    | 1'930                                                 | 95                     | 77                                 | 0                        | 2'553                             |
| Entrées                                | 0                     | 0                      | 0                                                     | 0                      | 0                                  | 99                       | 99                                |
| Sorties                                | 0                     | 0                      | -47                                                   | 0                      | 0                                  | 0                        | -47                               |
| Reclassifications                      | 0                     | 46                     | 53                                                    | 0                      | 0                                  | -99                      | 0                                 |
| État 31.12.2023                        | 262                   | 235                    | 1'936                                                 | 95                     | 77                                 | 0                        | 2'605                             |
| <b>Corrections de valeurs cumulées</b> |                       |                        |                                                       |                        |                                    |                          |                                   |
| État 01.01.2023                        | 225                   | 97                     | 1'282                                                 | 31                     | 29                                 | 0                        | 1'664                             |
| Amortissements planifiés               | 24                    | 16                     | 315                                                   | 7                      | 9                                  | 0                        | 371                               |
| Dépréciations d'actifs                 | 0                     | 0                      | 0                                                     | 0                      | 0                                  | 0                        | 0                                 |
| Sorties                                | 0                     | 0                      | -47                                                   | 0                      | 0                                  | 0                        | -47                               |
| Reclassifications                      | 0                     | 0                      | 0                                                     | 0                      | 0                                  | 0                        | 0                                 |
| État 31.12.2023                        | 249                   | 113                    | 1'550                                                 | 38                     | 38                                 | 0                        | 1'988                             |
| Valeur comptable au 31.12.2023         | 13                    | 122                    | 386                                                   | 57                     | 39                                 | 0                        | 617                               |
| <b>Valeurs d'acquisition</b>           |                       |                        |                                                       |                        |                                    |                          |                                   |
| État 01.01.2024                        | 262                   | 235                    | 1'936                                                 | 95                     | 77                                 | 0                        | 2'605                             |
| Entrées                                | 0                     | 0                      | 0                                                     | 0                      | 0                                  | 632                      | 632                               |
| Sorties                                | 0                     | -9                     | 0                                                     | 0                      | 0                                  | 0                        | -9                                |
| Reclassifications                      | 0                     | 291                    | 340                                                   | 0                      | 0                                  | -632                     | 0                                 |
| État 31.12.2024                        | 262                   | 517                    | 2'276                                                 | 95                     | 77                                 | 0                        | 3'228                             |
| <b>Corrections de valeurs cumulées</b> |                       |                        |                                                       |                        |                                    |                          |                                   |
| État 01.01.2024                        | 249                   | 113                    | 1'550                                                 | 38                     | 38                                 | 0                        | 1'988                             |
| Amortissements planifiés               | 9                     | 20                     | 324                                                   | 7                      | 9                                  | 0                        | 369                               |
| Dépréciations d'actifs                 | 0                     | 0                      | 0                                                     | 0                      | 0                                  | 0                        | 0                                 |
| Sorties                                | 0                     | -9                     | 0                                                     | 0                      | 0                                  | 0                        | -9                                |
| Reclassifications                      | 0                     | 0                      | 0                                                     | 0                      | 0                                  | 0                        | 0                                 |
| État 31.12.2024                        | 258                   | 124                    | 1'874                                                 | 45                     | 47                                 | 0                        | 2'348                             |
| Valeur comptable au 31.12.2024         | 4                     | 393                    | 402                                                   | 50                     | 30                                 | 0                        | 880                               |

### Principes comptables

Les immobilisations corporelles meubles sont évaluées au coût d'acquisition ou de production, déduction faite des amortissements cumulés. Selon le manuel relatif à la présentation des comptes de la PHBern, la limite d'activation est de KCHF 5 par installation (unité fonctionnelle). Les amortissements sont effectués de manière linéaire sur la durée d'utilisation économique de l'immobilisation corporelle. Tant qu'un bien entièrement amorti est encore utilisé, la valeur d'acquisition et les amortissements cumulés correspondants ne sont pas décomptabilisés. La durée d'utilisation des immobilisations corporelles est fixée comme suit:

| Classe d'actifs                                       | Durée d'utilisation                  |
|-------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Machines et appareils                                 | 5–7 ans                              |
| Mobilier et équipements                               | 10–15 ans                            |
| Machines de bureau, matériel informatique, multimédia | 3–5 ans                              |
| Véhicules                                             | 4–6 ans                              |
| Instruments de musique                                | 10–50 ans                            |
| Installations dans des biens loués à des tiers        | 10 ans ou durée maximale de location |

Les durées d'utilisation des différentes classes d'actifs ont été réexaminées et prolongées à 5–7 ans pour les machines et appareils. La modification de la durée d'utilisation des machines et des appareils n'a pas nécessité d'ajustement des amortissements – notamment en raison du montant immatériel.

## 5.5.7 Immobilisations incorporelles

| Montants en KCHF                       | Immobilisations<br>incorporelles | Immobilisations<br>en cours | Total Immobilisa-<br>tions incorporelles |
|----------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|------------------------------------------|
| <b>Valeurs d'acquisition</b>           |                                  |                             |                                          |
| <b>État 01.01.2023</b>                 | 2'628                            | 218                         | 2'846                                    |
| Entrées                                | 0                                | 1'660                       | 1'660                                    |
| Sorties                                | 0                                | 0                           | 0                                        |
| Reclassifications                      | 1'330                            | -1'330                      | 0                                        |
| <b>État 31.12.2023</b>                 | <b>3'958</b>                     | <b>548</b>                  | <b>4'506</b>                             |
| <b>Corrections de valeurs cumulées</b> |                                  |                             |                                          |
| <b>État 01.01.2023</b>                 | <b>1'851</b>                     | <b>0</b>                    | <b>1'851</b>                             |
| Amortissements planifiés               | 281                              | 0                           | 281                                      |
| Dépréciations d'actifs                 | 0                                | 0                           | 0                                        |
| Sorties                                | 0                                | 0                           | 0                                        |
| Reclassifications                      | 0                                | 0                           | 0                                        |
| <b>État 31.12.2023</b>                 | <b>2'132</b>                     | <b>0</b>                    | <b>2'132</b>                             |
| <b>Valeur comptable au 31.12.2023</b>  | <b>1'826</b>                     | <b>548</b>                  | <b>2'374</b>                             |
| <b>Valeurs d'acquisition</b>           |                                  |                             |                                          |
| <b>État 01.01.2024</b>                 | 3'958                            | 548                         | 4'506                                    |
| Entrées                                | -9                               | 114                         | 105                                      |
| Sorties                                | 0                                | 0                           | 0                                        |
| Reclassifications                      | 662                              | -662                        | 0                                        |
| <b>État 31.12.2024</b>                 | <b>4'611</b>                     | <b>0</b>                    | <b>4'611</b>                             |
| <b>Corrections de valeurs cumulées</b> |                                  |                             |                                          |
| <b>État 01.01.2024</b>                 | <b>2'132</b>                     | <b>0</b>                    | <b>2'132</b>                             |
| Amortissements planifiés               | 330                              | 0                           | 330                                      |
| Dépréciations d'actifs                 | 0                                | 0                           | 0                                        |
| Sorties                                | 0                                | 0                           | 0                                        |
| Reclassifications                      | 0                                | 0                           | 0                                        |
| <b>État 31.12.2024</b>                 | <b>2'462</b>                     | <b>0</b>                    | <b>2'462</b>                             |
| <b>Valeur comptable au 31.12.2024</b>  | <b>2'149</b>                     | <b>0</b>                    | <b>2'149</b>                             |

### Principes comptables

Sont considérées comme des immobilisations incorporelles les solutions logicielles, les applications logicielles, les brevets et les licences acquis ainsi que créés en interne. Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou de production, déduction faite des amortissements cumulés. Selon le manuel relatif à la présentation des comptes de la PHBern, la limite d'activation est de KCHF 5 par installation (unité fonctionnelle). Les amortissements sont effectués de manière linéaire sur la durée d'utilisation économique de l'immobilisation. Tant qu'un bien entièrement amorti est encore utilisé, la valeur d'acquisition et les amortissements cumulés correspondants ne sont pas décomptabilisés. La durée d'utilisation des immobilisations incorporelles est fixée comme suit:

| Classe d'actifs               | Durée d'utilisation |
|-------------------------------|---------------------|
| Immobilisations incorporelles | Jusqu'à 10 ans      |

La durée d'utilisation des immobilisations incorporelles a été adaptée (augmentation de 5 à 10 ans). Le résultat pour l'année sous revue s'améliore ainsi, à titre unique, de tout juste KCHF 200.

#### 5.5.8 Amortissements

| Montants en KCHF                                 | 2024       | 2023       |
|--------------------------------------------------|------------|------------|
| Amortissements des immobilisations corporelles   | 369        | 370        |
| Amortissements des immobilisations incorporelles | 330        | 282        |
| <b>Total amortissements</b>                      | <b>699</b> | <b>652</b> |

Les amortissements planifiés s'élèvent à KCHF 699 et ont augmenté en 2024, principalement en raison de l'activation d'un logiciel. Du fait de la durée d'utilisation adaptée des immobilisations incorporelles (prolongation de la durée de 5 à 10 ans), les amortissements reculent de tout juste KCHF 200 à KCHF 699 durant l'année sous revue. Aucun amortissement non planifié n'a été opéré.

#### 5.5.9 Dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations

| Montants en KCHF                                                            | 31.12.2024   | 31.12.2023 |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------------|------------|
| Dettes envers des tiers résultant de livraisons et de prestations           | 908          | 521        |
| Dettes envers des parties liées résultant de livraisons et de prestations   | 876          | 384        |
| <b>Total dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations</b> | <b>1'784</b> | <b>905</b> |

Les dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations comptabilisées en fin d'année ne sont pas échues et seront payées aux fournisseurs conformément au délai de paiement accordé.

### Principes comptables

Ces dettes englobent les engagements sur livraisons et prestations avec une échéance pouvant aller jusqu'à un an. Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

**5.5.10 Dettes financières à court terme**

| Montants en KCHF                              | 31.12.2024   | 31.12.2023 |
|-----------------------------------------------|--------------|------------|
| Dettes financières à court terme trésorerie   | 5'000        | 0          |
| <b>Total dettes financières à court terme</b> | <b>5'000</b> | <b>0</b>   |

Conformément à l'art. 71 LHEP, le canton assure les liquidités de la PHBern. À la date de clôture du bilan, les dettes financières à court terme vis-à-vis de la trésorerie du canton de Berne visant à assurer les liquidités de la PHBern se montent à KCHF 5'000.

**Principes comptables**

Les dettes financières à court terme comptabilisées sont les dettes financières vis-à-vis de la trésorerie du canton de Berne. Sont dites «à court terme» les dettes financières devant être remboursées dans les 12 mois suivants à partir de la date de clôture du bilan selon le plan de trésorerie de la PHBern.

**5.5.11 Autres dettes à court terme**

| Montants en KCHF                                           | 31.12.2024   | 31.12.2023   |
|------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Dettes à court terme envers des services de l'État         | 33           | 29           |
| Autres dettes à court terme envers des tiers               | 243          | 1'117        |
| Autres dettes à court terme envers des parties liées       | 2            | 2'504        |
| Autres dettes à court terme envers des assurances sociales | 3'058        | 1'089        |
| Fonds dépendants (part à court terme)                      | 36           | 200          |
| <b>Total autres dettes à court terme</b>                   | <b>3'372</b> | <b>4'939</b> |

Les autres dettes à court terme comprennent les dettes de TVA non échues, les dettes envers le personnel sur le deuxième cycle de salaire de décembre avec date de valeur de janvier 2025, ainsi que les dettes envers l'association des étudiants et étudiantes. Le poste «Autres dettes à court terme envers des assurances sociales» englobe les dettes non échues envers la caisse de compensation, les deux caisses de pension, les primes de l'assurance LAA payées à l'avance et les passifs de l'impôt à la source. Le poste «Fonds dépendants (part à court terme)» correspond à la part à court terme du fonds pour des institutions sociales, culturelles et sportives. De plus amples informations sur les fonds sont disponibles sous le chiffre 5.5.14 «Autres dettes à long terme». Les engagements envers la DIPC pour les parts de salaires et d'assurances sociales avec un délai de paiement à fin janvier 2024, qui étaient versées par la DIPC pour le compte de la PHBern, étaient comptabilisés l'année précédente sous les autres dettes à court terme envers des parties liées. Depuis début 2024, tous les salaires sont directement versés par la PHBern, raison pour laquelle ce poste est nettement moins élevé.

**Principes comptables**

Les autres dettes à court terme sont celles dont l'échéance est inférieure ou égale à un an et qui ne sont pas directement liées à la fourniture de prestations.

### 5.5.12 Comptes de régularisation passifs

| Montants en KCHF                                                                    | 31.12.2024    | 31.12.2023    |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Comptes de régularisation passifs envers des tiers                                  | 7'887         | 7'787         |
| Comptes de régularisation passifs avoirs de temps collaborateurs et collaboratrices | 1'031         | 1'267         |
| Comptes de régularisation passifs parties liées                                     | 1'139         | 1'424         |
| <b>Total comptes de régularisation passifs</b>                                      | <b>10'057</b> | <b>10'478</b> |

Dans le poste «Comptes de régularisation passifs envers des tiers» figurent principalement les contributions AHES déjà facturées ainsi que les frais d'inscription et d'études des étudiants et étudiantes pour l'exercice 2025. Par ailleurs, les factures de fournisseurs non reçues à la date de clôture du bilan pour l'année 2024 sont régularisées (notamment factures pour l'informatique, frais annexes des bâtiments, coûts de projets).

Le poste «Comptes de régularisation passifs avoirs de temps collaborateurs et collaboratrices» indique les avoirs en horaires variables et soldes de vacances des membres du personnel. Les soldes d'horaires variables négatifs sont inscrits dans les comptes de régularisation actifs, cf. chiffre 5.5.5 «Comptes de régularisation actifs».

#### Principes comptables

Les comptes de régularisation passifs servent exclusivement à la comptabilisation des charges et des produits sur la période concernée. Il s'agit de comptes de régularisation passifs qui sont exigibles dans les 12 mois suivants. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale. La part à court terme des avoirs de temps des collaborateurs et collaboratrices correspond à des avoirs en horaires variables et des soldes de vacances, ainsi qu'à la part à court terme de l'avoir à long terme des membres du personnel. La part à court terme des comptes à long terme est calculée sur la base de l'utilisation annuelle moyenne du compte à long terme au cours des trois dernières années.

### 5.5.13 Délimitations périodiques à long terme

| Montants en KCHF                                                           | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|----------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Délimitations périodiques à long terme (comptes de régularisation passifs) | 653        | 840        |
| <b>Total délimitations périodiques à long terme</b>                        | <b>653</b> | <b>840</b> |

Dans le poste «Délimitations périodiques à long terme» figurent les avoirs des collaborateurs et collaboratrices sur les comptes à long terme conformément à l'ordonnance sur le personnel. La distinction entre la part à court et à long terme s'effectue sur la base de l'utilisation moyenne des avoirs à long terme au cours des trois dernières années.

#### Principes comptables

Les délimitations périodiques à long terme servent exclusivement à la comptabilisation des charges et des produits sur la période concernée. Il s'agit de comptes de régularisation passifs qui ne sont pas exigibles dans les 12 mois suivants. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

5.5.14      Autres dettes à long terme

| Montants en KCHF                                      | Situation<br>initiale<br>01.01.2024 | Attribu-<br>tion | Utilisa-<br>tion | Situation<br>finale<br>31.12.2024 |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------|------------------|------------------|-----------------------------------|
| Fonds institutions sociales, culturelles et sportives | 384                                 | 212              | -405             | 191                               |
| <b>Total variation du capital du fonds</b>            | <b>384</b>                          | <b>212</b>       | <b>-405</b>      | <b>191</b>                        |
| <b>dont à long terme</b>                              | <b>184</b>                          | <b>212</b>       | <b>-241</b>      | <b>155</b>                        |
| <b>dont à court terme</b>                             | <b>200</b>                          | <b>0</b>         | <b>-164</b>      | <b>36</b>                         |

Le poste «Autres dettes à long terme» comprend la part à long terme du fonds pour les institutions sociales, culturelles et sportives. Les fonds de l'année 2024 ont été utilisés pour des contributions au sport universitaire, à des projets culturels et à la caisse d'assurance sociale.

Principes comptables

Les autres dettes à long terme sont celles dont l'échéance est supérieure à un an et qui ne sont pas directement liées à la fourniture de prestations. Les fonds sont des moyens affectés à la garantie du financement de certaines tâches, pour lesquelles une comptabilité séparée est tenue. L'utilisation des fonds est définie dans les règlements respectifs sur la base de l'OHEP. La distinction entre le court et le long terme se fait selon les règles du fonds; lorsque celles-ci font défaut, on se base sur l'utilisation des trois dernières années.



### 5.5.15 Provisions à court et à long terme

| Montants en KCHF                      | Prime de fidélité | Congé de recherche et de formation | Autres provisions | Total        |
|---------------------------------------|-------------------|------------------------------------|-------------------|--------------|
| <b>Valeur comptable au 01.01.2023</b> | <b>1'431</b>      | <b>1'565</b>                       | <b>0</b>          | <b>2'996</b> |
| Constitution                          | 359               | 0                                  | 0                 | 359          |
| Utilisation                           | -492              | -140                               | 0                 | -632         |
| Dissolution                           | 0                 | -113                               | 0                 | -113         |
| <b>Valeur comptable au 31.12.2023</b> | <b>1'298</b>      | <b>1'312</b>                       | <b>0</b>          | <b>2'610</b> |
| <b>dont à long terme</b>              | <b>788</b>        | <b>775</b>                         | <b>0</b>          | <b>1'563</b> |
| <b>dont à court terme</b>             | <b>510</b>        | <b>537</b>                         | <b>0</b>          | <b>1'047</b> |
| <b>Valeur comptable au 01.01.2024</b> | <b>1'298</b>      | <b>1'312</b>                       | <b>0</b>          | <b>2'610</b> |
| Constitution                          | 663               | 908                                | 0                 | 1'571        |
| Utilisation                           | -635              | -779                               | 0                 | -1'414       |
| Dissolution                           | 0                 | 0                                  | 0                 | 0            |
| <b>Valeur comptable au 31.12.2024</b> | <b>1'326</b>      | <b>1'441</b>                       | <b>0</b>          | <b>2'767</b> |
| <b>dont à long terme</b>              | <b>889</b>        | <b>919</b>                         | <b>0</b>          | <b>1'808</b> |
| <b>dont à court terme</b>             | <b>437</b>        | <b>522</b>                         | <b>0</b>          | <b>959</b>   |

#### Prime de fidélité

Conformément à l'ordonnance sur le personnel, les collaborateurs et collaboratrices de la PHBern ont droit à une prime de fidélité. Le versement a lieu pour la première fois après dix ans de service, puis tous les cinq ans de service supplémentaires. La provision pour les primes de fidélité comprend la contre-valeur monétaire attendue des primes de fidélité cumulées des collaborateurs et collaboratrices de la PHBern.

#### Congé de recherche et de formation

Conformément à la LHEP/OHEP, les enseignants et enseignantes de la PHBern ont la possibilité de demander un congé de recherche et de formation. Au cours de leur engagement, ils peuvent se voir accorder un congé de recherche et de formation de 18 mois maximum. La provision pour les congés de recherche et de formation comprend la contrepartie monétaire acquise des coûts accumulés pour ces congés.

#### Autres provisions

L'examen à la date de clôture du bilan n'a pas nécessité d'autres provisions.

### Principes comptables

Les provisions dont l'échéance est inférieure ou égale à douze mois sont comptabilisées dans les dettes à court terme, tandis que les provisions dont l'échéance est supérieure à douze mois sont comptabilisées dans les dettes à long terme.

Une provision est une obligation probable fondée sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables. L'événement générateur d'obligation doit avoir eu lieu avant la date de clôture du bilan. Il peut être fondé sur une obligation explicite de droit ou de fait. Des provisions sont actuellement inscrites au bilan pour les primes de fidélité attendues des collaborateurs et collaboratrices et pour les droits résultant de congés de recherche et de formation des enseignants et enseignantes.

La constitution de la provision s'effectue par le débit du poste de charges correspondant. La réduction ou la dissolution de provisions doit être effectuée dans le même domaine du compte de résultat que leur constitution. Les variations des provisions sont énumérées dans le tableau des provisions.

## 5.6 Résultat financier

Cette section contient des informations sur le résultat financier de la PHBern.

| Montants en KCHF                | 2024      | 2023      |
|---------------------------------|-----------|-----------|
| Charges financières             | 9         | 9         |
| Produits financiers             | 27        | 44        |
| <b>Total résultat financier</b> | <b>18</b> | <b>35</b> |

Le résultat financier comprend les charges et produits d'intérêts, les frais bancaires, les gains et pertes de change réalisés et non réalisés ainsi que les produits d'actualisation. La PHBern gère activement les excédents de liquidités à court terme conformément à la réglementation interne. En vertu de l'art. 71 LEHP, le canton de Berne assure les liquidités de la PHBern (financement gratuit). Les charges d'intérêts théoriques pour le financement par la trésorerie ne sont pas comptabilisées mais indiquées sous le poste «Subventions publiques non monétaires» au chiffre 5.9.

## 5.7 Autres publications

Cette section contient des informations qui n'ont pas été publiées dans une autre section, ainsi que les indications sur les positions non inscrites au bilan (opérations hors bilan).

### 5.7.1 Cautionnements, obligations de garantie et constitutions de gages en faveur de tiers

Au 31 décembre 2024, il n'existe aucun cautionnement, aucune obligation de garantie ou constitution de gage en faveur de tiers.

### 5.7.2 Créances/Engagements conditionnels

Au 31 décembre 2024, il n'existe aucune créance ni aucun engagement conditionnels à déclarer.

### 5.7.3 Autres engagements ne devant pas être portés au bilan

Les autres engagements qui ne doivent pas être portés au bilan sont des contrats à long terme pour des services informatiques, pour la plateforme informatique de la bibliothèque, pour des services de nettoyage ainsi que pour un prestataire de services de restauration.

| Montants en KCHF                                   | 2024       | 2023       |
|----------------------------------------------------|------------|------------|
| Engagements sur contrats à long terme              | 594        | 550        |
| <b>Total engagements sur contrats à long terme</b> | <b>594</b> | <b>550</b> |

## 5.8 Transactions avec des parties liées

Est considérée comme partie liée toute personne (physique ou morale) qui peut exercer directement ou indirectement une influence significative sur les décisions financières ou opérationnelles de la PHBern. Selon la définition de cette dernière, la Direction de l'instruction publique et de la culture et ses offices, l'Université de Berne, la Haute école spécialisée bernoise, la fondation Kinderbetreuung im Hochschulraum Bern (KIHOB) et les membres du conseil et de la direction de l'école ayant droit de vote sont des parties liées. L'association BeLEARN est considérée comme une partie liée au sens de la RPC 15/2 (part des voix de la PHBern de 20 % et fonction d'institution hôte). Toutes les transactions importantes ainsi que les avoirs ou les dettes envers des parties liées qui en résultent sont publiés séparément dans les comptes annuels.

Ne sont pas considérées comme des transactions avec des parties liées les mandats attribués à la PHBern par d'autres Directions et offices du canton ainsi que l'achat de prestations auprès de ces derniers.

La rémunération du conseil de l'école se fait sous la forme d'une indemnité forfaitaire. La PHBern n'a pas accordé de garanties, de prêts, d'avances ou de crédits aux membres du conseil ou de la direction de l'école.

### 5.8.1 Transactions avec la Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne (DIPC)

| Description de la transaction                                                                                        | Volumes<br>2024<br>KCHF | Volumes<br>2023<br>KCHF | Conditions                                                                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Mandat de prestations du Conseil-exécutif (ACE)</b>                                                               | <b>65'528</b>           | <b>64'638</b>           | Sans contribution BeLEARN<br>Institution hôte                                                                                       |
| <b>Contribution cantonale annuelle à la PHBern</b><br>Mandat de prestations de 4 ans du Conseil-exécutif à la PHBern | <b>64'150</b>           | <b>63'528</b>           |                                                                                                                                     |
| dont offres de formation continue pour le degré secondaire II                                                        | 500                     | 500                     | Durée de 4 ans du mandat de prestations                                                                                             |
| dont offres de formation continue pour les bibliothèques scolaires et communales                                     | 100                     | 100                     | Approbation annuelle de la contribution annuelle par le Conseil-exécutif                                                            |
| <b>Autres contributions supplémentaires conformément au mandat de prestations</b>                                    | <b>1'378</b>            | <b>1'110</b>            |                                                                                                                                     |
| Filière d'études pour le degré primaire sans diplôme d'enseignement reconnu par la CDIP                              | 300                     | 0                       | Basé sur les charges et produits effectifs                                                                                          |
| Case Management des enseignants et enseignantes                                                                      | 600                     | 600                     |                                                                                                                                     |
| Contribution participation Centre BeLEARN <sup>4</sup>                                                               | 478                     | 510                     |                                                                                                                                     |
| <b>Mandat de prestations de la DIPC à la PHBern</b>                                                                  | <b>1'966</b>            | <b>1'669</b>            |                                                                                                                                     |
| Offres de formations continues et de prestations de services pour les écoles primaires spécialisées                  | 750                     | 750                     |                                                                                                                                     |
| Conseil en pédagogie curative (CPS2)                                                                                 | 400                     | 400                     |                                                                                                                                     |
| STIM-en route                                                                                                        | 75                      | 75                      |                                                                                                                                     |
| Aide à la recherche d'emploi                                                                                         | 80                      | 100                     |                                                                                                                                     |
| Offres en raison de la crise ukrainienne                                                                             | 100                     | 100                     | Accords individuels par prestation                                                                                                  |
| Projet d'aide à la classe                                                                                            | 30                      | 55                      |                                                                                                                                     |
| Offres de formations continues pour les personnes sans formation pédagogique: «Camp d'été»*                          | 200                     | 0                       | *En 2023, les prestations n'étaient pas encore comprises dans le mandat de prestations, mais dans les autres achats de prestations. |
| CAS pilote pour enseignants et enseignantes à statut de réfugiés resp. de protection (CAS LFS)*                      | 60                      | 0                       |                                                                                                                                     |
| Participation de la PHBern à la campagne «Devenir enseignant, enseignante»*                                          | 40                      | 0                       |                                                                                                                                     |
| Projet d'assistance scolaire                                                                                         | 231                     | 189                     | Basé sur les charges et produits effectifs                                                                                          |
| <b>Autres achats de prestations de la DIPC</b>                                                                       | <b>508</b>              | <b>579</b>              |                                                                                                                                     |
| <b>Achats de projets et de prestations de la DIPC</b>                                                                | <b>135</b>              | <b>152</b>              |                                                                                                                                     |
| <b>Montants versés à la Direction de l'instruction publique et de la culture</b>                                     | <b>310</b>              | <b>2'565</b>            |                                                                                                                                     |
| <b>Total volume financier DIPC</b>                                                                                   | <b>68'447</b>           | <b>67'038</b>           |                                                                                                                                     |

<sup>4</sup> La différence avec la contribution conformément au mandat de prestations réside dans les délimitations (en raison des prestations pas encore fournies).

### 5.8.2 Transactions avec l'Université de Berne

| Description de la transaction                                                                                                      | Volumes<br>2024<br>KCHF | Volumes<br>2023<br>KCHF | Conditions                                                             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| Perception de prestations de l'Université de Berne pour l'utilisation commune du centre universitaire vonRoll                      | 3'618                   | 3'565                   | Les transactions sont effectuées à des conditions conformes au marché. |
| Perception de prestations de l'Université de Berne pour des services dans le domaine de l'enseignement et de la formation continue | 1'136                   | 662                     |                                                                        |
| Autres prestations perçues de l'Université de Berne                                                                                | 197                     | 238                     |                                                                        |
| Prestations fournies à l'Université de Berne dans les domaines de la formation continue, des services et de la recherche           | 90                      | 90                      |                                                                        |
| <b>Total volume financier de l'Université de Berne</b>                                                                             | <b>5'041</b>            | <b>4'555</b>            |                                                                        |

### 5.8.3 Transactions avec la Haute école spécialisée bernoise

| Description de la transaction                                    | Volumes<br>2024<br>KCHF | Volumes<br>2023<br>KCHF | Conditions                                                             |
|------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| Perception de prestations de la Haute école spécialisée bernoise | 90                      | 85                      | Les transactions sont effectuées à des conditions conformes au marché. |
| Prestations fournies à la Haute école spécialisée bernoise       | 142                     | 147                     |                                                                        |
| <b>Total volume financier Haute école spécialisée bernoise</b>   | <b>232</b>              | <b>231</b>              |                                                                        |

### 5.8.4 Transactions avec l'association BeLEARN

| Description de la transaction                                | Volumes<br>2024<br>KCHF | Volumes<br>2023<br>KCHF | Conditions                                                             |
|--------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| Contribution institution hôte selon le mandat de prestations | 1'348                   | 1'328                   | Selon le mandat de prestations                                         |
| Prestations fournies à l'association BeLEARN                 | 56                      | 63                      | Les transactions sont effectuées à des conditions conformes au marché. |
| <b>Total volume financier de l'association BeLEARN</b>       | <b>1'404</b>            | <b>1'391</b>            |                                                                        |

5.8.5 Transactions avec la fondation Kinderbetreuung im Hochschulraum Bern (KIHOB)

| Description de la transaction                                                                                                                                         | Volumes<br>2024<br>KCHF | Volumes<br>2023<br>KCHF | Conditions                                                         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| La fondation KIHOB organise et gère les offres de garde d'enfants de l'Université de Berne et de la PHBern. La PHBern verse une contribution d'exploitation annuelle. | 200                     | 200                     | La transaction est effectuée à des conditions conformes au marché. |
| Total volume financier de la fondation KIHOB                                                                                                                          | 200                     | 200                     |                                                                    |

## 5.9 Subventions publiques

### 5.9.1 Informations générales

En conformité avec la RPC 28 «Subventions publiques», les subventions monétaires et non monétaires publiques sont indiquées ci-dessous.

### 5.9.2 Subventions monétaires dans le compte de résultat

| Description de la transaction                                                          | Volumes<br>2024 KCHF | Volumes<br>2023 KCHF |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| <b>Contributions du canton de Berne</b>                                                | <b>68'028</b>        | <b>66'900</b>        |
| Contribution du canton de Berne conformément au mandat de prestations Conseil-exécutif | 65'528               | 64'638               |
| Contribution du canton de Berne conformément au mandat de prestations DIPC             | 1'966                | 1'669                |
| Contribution du canton de Berne à d'autres achats de prestations DIPC                  | 508                  | 579                  |
| Autres contributions du canton de Berne                                                | 26                   | 14                   |
| <b>Produits de projets et de la recherche des pouvoirs publics</b>                     | <b>1'587</b>         | <b>1'824</b>         |
| Produits de projets et de la recherche Fonds national suisse (FNS)                     | 725                  | 937                  |
| Produits de projets et de la recherche Confédération                                   | 281                  | 504                  |
| Produits de projets et de la recherche canton de Berne                                 | 85                   | 67                   |
| Produits de projets et de la recherche autres cantons                                  | 41                   | 0                    |
| Produits de projets et de la recherche swissuniversities / SEFRI                       | 455                  | 316                  |

### 5.9.3 Subventions monétaires flux de trésorerie

| Description de la transaction                                                          | Volumes<br>2024 KCHF | Volumes<br>2023 KCHF |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| <b>Contributions du canton de Berne</b>                                                | <b>68'132</b>        | <b>66'797</b>        |
| Contribution du canton de Berne conformément au mandat de prestations Conseil-exécutif | 65'550               | 64'638               |
| Contribution du canton de Berne conformément au mandat de prestations DIPC             | 1'966                | 1'566                |
| Contribution du canton de Berne à d'autres achats de prestations DIPC                  | 590                  | 587                  |
| Autres contributions du canton de Berne                                                | 26                   | 14                   |
| <b>Produits de projets et de la recherche des pouvoirs publics</b>                     | <b>1'717</b>         | <b>1'629</b>         |
| Produits de projets et de la recherche Fonds national suisse (FNS)                     | 729                  | 751                  |
| Produits de projets et de la recherche Confédération                                   | 321                  | 502                  |
| Produits de projets et de la recherche canton de Berne                                 | 85                   | 51                   |
| Produits de projets et de la recherche autres cantons                                  | 41                   | 0                    |
| Produits de projets et de la recherche swissuniversities / SEFRI                       | 541                  | 326                  |

#### 5.9.4 Subventions non monétaires

| Description de la transaction                                                                                                                                                                               | Volumes<br>2024 | Volumes<br>2023 | Explications                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Utilisation des biens immobiliers du canton de Berne, frais des locaux remis en KCHF, sans les charges de bâtiments indiquées au chiffre 5.4.1                                                              | 7'395           | 7'396           | Mise à disposition par le canton de Berne. Évaluation et certificat selon les informations de l'Office des immeubles et des constructions.                                                                    |
| Volume des locaux en m <sup>2</sup>                                                                                                                                                                         | 20'951          | 21'074          |                                                                                                                                                                                                               |
| Convention de prestation du Contrôle des finances pour la fourniture de services de révision gratuits en KCHF                                                                                               | 103             | 114             | Prestations gratuites du Contrôle des finances. Évaluation et certificat selon les informations du Contrôle des finances.                                                                                     |
| Convention de prestation avec le service spécialisé Gestion des assurances pour la fourniture de prestations d'assurance et l'intégration de la PHBern dans le pool de sinistres du canton de Berne en KCHF | 38              | 37              | Intégration gratuite de la PHBern dans le pool national de sinistres du canton de Berne. Évaluation et certificat selon le service de gestion des assurances.                                                 |
| Garantie des liquidités et financement gratuit de la PHBern en KCHF                                                                                                                                         | 6               | 0               | Financement gratuit par la trésorerie de la Direction des finances. La part d'intérêts calculée est déterminée sur la base du coupon du dernier emprunt contracté par le canton de Berne auprès de la PHBern. |
| Services informatiques gratuits pour le système salarial SAP-HCM en KCHF                                                                                                                                    | 400             | 0 <sup>5</sup>  | Utilisation gratuite du système SAP-HCM. Évaluation et certification selon les indications de l'Office du personnel.                                                                                          |
| Services informatiques de l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) en KCHF                                                                                                                           | 0               | 0               | Aucune évaluation possible. Indication sans évaluation.                                                                                                                                                       |

#### 5.10 Réalisation d'une évaluation des risques

Le conseil et la direction de l'école ont systématiquement relevé les risques susceptibles d'avoir une influence sur l'évaluation des comptes annuels de la PHBern et les ont évalués sur la base de critères définis. Les mesures existantes et prévues pour faire face aux risques ont été prises en compte dans l'évaluation.

#### 5.11 Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Les présents comptes annuels ont été approuvés par le conseil de l'école le 1<sup>er</sup> avril 2025. Aucun événement postérieur à la date de clôture du 31 décembre 2024 n'a eu d'influence significative sur les comptes annuels 2024.

Berne, le 2 avril 2025

Prof. Dr Martin Schäfer  
Recteur

<sup>5</sup> Pas d'indications reçues pour 2023



## 6 Rapport de l'organe de révision

Contrôle des finances

Haute école pédagogique germanophone – Comptes  
annuels au 31 décembre 2024

01 avril 2025

### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de la Haute école pédagogique germanophone au 31 décembre 2024

À l'attention du Conseil-exécutif du canton de Berne

#### *Opinion d'audit*

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Haute école pédagogique germanophone, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des fonds propres pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 19 à 48) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que de des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP ; RSB 436.91) et à l'ordonnance sur la Haute école pédagogique germanophone (OHEP ; RSB 436.911).

#### *Fondement de l'opinion d'audit*

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi cantonale sur le Contrôle des finances (LCCF ; RSB 622.1) et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Haute école pédagogique germanophone au sens de la loi cantonale sur le Contrôle des finances et nous avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect des exigences de la profession.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe au conseil de l'école. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

#### *Responsabilités du conseil de l'école aux comptes annuels*

Le conseil de l'école est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil de l'école est responsable d'évaluer la capacité de la Haute école pédagogique germanophone à poursuivre son exploitation et d'indiquer, le cas échéant, les éléments en relation avec la poursuite de ses activités.

#### *Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels*

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué conformément à la loi cantonale sur le Contrôle des finances et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions politiques ou économiques que les utilisatrices et utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi cantonale sur le Contrôle des finances et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car les fraudes peuvent impliquer une collusion, des falsifications, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Haute école pédagogique germanophone.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Haute école pédagogique germanophone du principe comptable de la continuité d'exploitation

et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Haute école pédagogique germanophone à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport, sur les informations correspondantes fournies dans l'annexe aux comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou des événements futurs peuvent cependant amener la Haute école pédagogique germanophone à cesser son exploitation.

- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans l'annexe, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au conseil de l'école, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

#### Rapport sur les autres exigences légales et réglementaires

Conformément à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil de l'école.

Nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels.

#### Contrôle des finances du canton de Berne



T. Remund  
Chef du Contrôle des finances



L. Benninger  
Suppléant du chef du Contrôle des finances

Berne, le 1er avril 2025

## **PHBern**

Rektorat  
Länggassstrasse 35  
CH-3012 Bern  
T +41 31 309 20 11  
rektorat@phbern.ch  
www.phbern.ch

PHBern: für professionelles  
Handeln in Schule und Unterricht

